

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2012

Présidence de M. Jean-Christophe BOYER, maire

Le lundi dix-neuf novembre deux mille douze, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué par lettre adressée au domicile de chacun de ses membres le douze novembre deux mille douze, comme le prévoient les articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Christophe BOYER, Maire.

Étaient présents :

Jean-Christophe BOYER, maire, Yan KIESSLING, Françoise ERGAN, Idir AÏT-ARKOUB, Gisèle CHAUVEAU, Véronique BAUDRY, Claude GOURVIL, Loïc BEDOUET, Nicole PEU, Jean-Yves LEFEUVRE, Sylvie DESLANDES, Sid-Ali HAMADAÏNE, Françoise MARCHAND, Emmanuel DOREAU, adjoints, Simone TOUCHARD, Claudette LEFEBVRE, Guy GOURNAY, Jocelyne DOUMEAU, Émilie ANTONIO, Jacqueline LOUAISIL, Catherine ROMAGNÉ, Serge LAUNAY, Jean-François GERMERIE, Florence FABRE-DUREAU, Marielle ROLINAT, Guillaume GAROT, Florian DEROUET, Mandy LORIOU, Pascale CUPIF, Didier PILLON, Chantal GRANDIÈRE, Jacques PHÉLIPPOT, Martine MAUGUIN, Xavier DUBOURG, Samia SOULTANI-VIGNERON et Marie-Cécile CLAVREUL, conseillers municipaux.

Était excusé :

Hamza CHAÏRI, conseiller municipal.

Étaient représentés :

- Georges POIRIER, conseiller municipal, par Véronique BAUDRY, adjointe,
- Hubert BRILLET, conseiller municipal, par Serge LAUNAY, conseiller municipal,
- Zohra BOUTIMAH, conseillère municipale, par Nicole PEU, adjointe,
- Quentin MAUJEUL, conseiller municipal, par Yan KIESSLING, adjoint,
- Amparo MORICE, conseillère municipale, par Jean-Yves LEFEUVRE, adjoint,
- François d'AUBERT, conseiller municipal, par Samia SOULTANI-VIGNERON, conseillère municipale,
- François ZOCCHETTO, conseiller municipal, par Chantal GRANDIÈRE, conseillère municipale,
- Gwendoline GALOU, conseillère municipale, par Marie-Cécile CLAVREUL, conseillère municipale.

Marielle ROLINAT, conseillère municipale, entre en séance à 19 h 25.

Martine MAUGUIN, conseillère municipale, quitte la séance à 20 h 30 et est ensuite représentée par Jacques PHÉLIPPOT, conseiller municipal.

Catherine ROMAGNÉ et Didier PILLON, sont élus secrétaires.

M. le Maire : *Mesdames et Messieurs, nous sommes réunis, aujourd'hui, pour un moment important dans le budget, tellement important que certains vont même arrêter les conversations annexes, puisqu'il s'agit de parler de notre débat d'orientations budgétaires. Je voulais simplement vous dire que ce débat d'orientations budgétaires sera essentiel, puisque notre ville, notre agglomération, notre département et notre pays traversent une crise extrêmement importante. Et nous considérons, notre équipe municipale et moi personnellement, que les collectivités locales, en cette période, jouent un rôle particulier pour les personnes et notamment, pour les personnes les plus fragiles. Il s'agit, dans nos actions quotidiennes, d'être aux côtés de ceux et celles qui souffrent le plus de la crise économique. Mais au-delà des personnes, il s'agit également, par un investissement toujours conséquent, de soutenir l'activité économique. Ce sont deux points extrêmement importants dans le rôle que jouent les collectivités locales aujourd'hui, et nous devons, au regard de ce débat d'orientations budgétaires, les matérialiser. C'est ce que nous verrons dans le courant de l'ensemble de cette soirée. Nous avons ce rôle à jouer, et je pense qu'avec l'ensemble de nos initiatives et des collectivités qui sont présentes, aujourd'hui même, s'il y a effectivement des mesures budgétaires à avoir lorsqu'il s'agit de la dépense publique, comme le disait mon prédécesseur, ici présent, « un euro dépensé devra être un euro utile » – n'est-ce-pas, M. le Ministre. Il s'agira donc, pour nous, d'être dans cette exigence, exigeants à la fois sur notre fonctionnement et exigeants sur les investissements que nous conduirons.*

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

M. le Maire : *Il s'agit, maintenant, de vous faire compte-rendu des décisions municipales numérotées 125 / 12 à 127 / 12. Avez-vous des questions ou des observations sur ces décisions municipales ? S'il n'y en a pas, je peux vous faire le compte-rendu des marchés conclus.*

COMPTE-RENDU DES MARCHÉS ET ACCORDS-CADRES PRIS PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

M. le Maire : *Vous avez le document et l'ensemble des marchés qui ont été passés par la ville. Là aussi, avez-vous des questions ? Je pense que cela est suffisamment détaillé pour éclairer votre sagacité.*

Pas de questions non plus ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer aux questions du maire.

*

QUESTIONS DU MAIRE

M. le Maire : *Questions du maire, avec la modification du représentant au conseil de vie sociale de l'ESAT La Belle Ouvrage.*

RAPPORT

MODIFICATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE L'ESAT LA BELLE OUVRAGE

Rapporteur : Le maire

Conformément à l'article D.311-5 du code de l'action sociale et des familles, le conseil de la vie sociale des institutions sociales et médico-sociales comprend au moins deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge, un représentant des familles ou des représentants légaux, un représentant du personnel et un représentant de l'organisme gestionnaire. En application de l'article D.311-18 du même code, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité peut-être invité par le conseil de la vie sociale à assister aux débats.

Par délibération en date du 9 juillet 2012, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein des conseils de vie sociale des institutions sociales et médico-sociales.

Gisèle Chauveau, désignée pour représenter la ville au sein du conseil de la vie sociale de l'Esat de la Belle Ouvrage, a fait part de son souhait de mettre fin à son mandat de représentant de la ville au sein de cet établissement.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la désignation de Claudette Lefebvre en remplacement de Gisèle Chauveau, comme représentant la ville au sein du conseil de la vie sociale de l'Esat de la Belle Ouvrage.

M. le Maire : *Par délibération du 9 juillet 2012, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein des conseils de vie sociale des institutions sociales et médico-sociales. Gisèle Chauveau, désignée pour représenter la ville au sein de l'ESAT, a fait part de son souhait de mettre fin à ce mandat de représentante de la ville au sein de cet établissement, ayant aimablement récupéré un certain nombre de présences dans des conseils d'école que lui a confié le nouveau maire de Laval. C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la désignation de Claudette Lefebvre en remplacement de Gisèle Chauveau.*

Il est utile de vous préciser que vous pouvez choisir, et si quelqu'un le souhaite nous y recourrons, au scrutin secret. Quelqu'un demande-t-il le scrutin secret ? Personne, je mets donc aux voix la désignation de Claudette Lefebvre.

MODIFICATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE L'ESAT LA BELLE OUVRAGE

N°S 443 - I

Rapporteur : Le maire

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.311-6, D.311-5 et D.311-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2012 relative aux désignations des élus pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que Gisèle Chauveau a fait part de son souhait d'être remplacée dans la fonction de représentant de la ville de Laval au sein du conseil de la vie sociale de l'Esat de la Belle Ouvrage,

Qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation de représentant du conseil municipal,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Est désignée en remplacement de Gisèle Chauveau, représentant la ville au sein du conseil de la vie sociale de l'Esat de la Belle Ouvrage : Claudette Lefebvre.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux s'étant abstenus.

M. le Maire : *La désignation du représentant au conseil de la vie sociale du foyer d'accueil médicalisé APF – Handas.*

RAPPORT

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ APF - HANDAS

Rapporteur : Le maire

Partant du constat que l'avenir pour les parents d'enfants et d'adolescents polyhandicapés constitue une préoccupation permanente, l'association Handas a élaboré un projet de foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour adultes polyhandicapés et pluri handicapés de 35 places (25 places d'hébergement, 5 places d'accueil de jour et 5 places temporaires). Ce projet est animé des mêmes valeurs que pour les instituts d'éducation motrice (IEM) et susceptible de garantir aux enfants devenus adultes, une continuité d'accompagnement adaptée à leurs divers handicaps et à l'attente de leurs familles.

Le chantier a débuté en février 2012. Le FAM de Handas et de l'association des paralysés de France devait accueillir vingt résidents à compter du printemps 2013 (un agrandissement étant prévu d'ici 5 ans pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil à 35 places).

Suite à l'ouverture anticipée du FAM au mois de juin 2012, et conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, un conseil de la vie sociale doit être mis en place pour cet établissement.

Conformément à l'article D.311-5 du code de l'action sociale et des familles, le conseil de la vie sociale comprend au moins deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge, un représentant des familles ou des représentants légaux, un représentant du personnel et un représentant de l'organisme gestionnaire. En application de l'article D.311-18 du même code, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité peut-être invité par le conseil de la vie sociale à assister aux débats.

Par courrier, la directrice de l'institut Handas Calypso a sollicité la ville de Laval afin que celle-ci désigne un représentant pour siéger au sein du conseil de la vie sociale du FAM.

À cet effet, il vous est proposé de désigner Quentin Maujeul .

M. le Maire : *Dans le cadre de l'ouverture de cet établissement, il s'agit de désigner un représentant. Le chantier a débuté fin février 2012, nous y avons fait une visite importante. Il s'agit donc, maintenant, de désigner un représentant, et nous vous proposons Quentin Maujeul. Quelqu'un souhaite-t-il recourir au bulletin secret ? Toujours pas, et c'est tant mieux. Je vous propose d'approuver la candidature de Quentin Maujeul.*

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ APF-HANDAS

N°S 443 - II
Rapporteur : Le maire

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.311-6, D.311-5 et D.311-18,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que l'association Handas a élaboré un projet de foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour adultes polyhandicapés et pluri handicapés,

Que FAM de Handas et de l'association des paralysés de France devait accueillir vingt résidents à compter du printemps 2013,

Que suite à l'ouverture anticipée du FAM au mois de juin 2012, et conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, un conseil de la vie sociale doit être mis en place pour cet établissement,

Qu'en application de l'article D.311-18 du même code, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité peut-être invité par le conseil de la vie sociale à assister aux débats,

Que par courrier, la directrice de l'institut Handas Calypso a sollicité la ville de Laval afin que celle-ci désigne un représentant pour siéger au sein du conseil de la vie sociale du FAM,

Qu'il convient de procéder à la désignation de ce représentant élu,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Quentin Maujeul est désigné pour représenter la ville de Laval au sein du conseil de la vie sociale Handas et de l'association des paralysés de France .

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux s'étant abstenus.

M. le Maire : *Le programme d'action culturelle dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées.*

RAPPORT

PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Rapporteur : Le maire

Depuis deux ans, la ville de Laval organise une action dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées.

Cette année, en partenariat avec le CCAS, une action culturelle est proposée autour du handicap auditif et notamment sur la langue des signes française.

Cette action se décompose en 3 temps :

- lundi 3 décembre : lancement de l'action, conférence de presse,
- mercredi 5 décembre : 3 ateliers "Jeux de Signes" d'une heure (2 ateliers dans ALSH et 1 atelier à la maison de quartier d'Hilard en partenariat avec le SAPH),
- vendredi 7 décembre : spectacle "Traversée" par la Compagnie "Hippolyte a mal au cœur" à 19 h 30 à L'Avant-Scène (spectacle bilingue en Français et en langue des signes française, nommé aux Molières 2008 dans la catégorie jeune public).

Le budget de ce temps fort s'élève à 5 706,59 €.

Il vous est proposé d'approuver le programme de l'action culturelle mis en œuvre dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées et d'autoriser le maire à signer tout document afférent.

M. le Maire : *Depuis deux ans, la ville organise cet événement, et c'est un événement très important, qui se déroulera la semaine du 3 au 7 décembre, en trois temps : le lundi 3 décembre, le lancement de l'action ; le mercredi 5 décembre, trois ateliers « Jeux de Signes » d'une heure, deux ateliers dans les ALSH et un atelier à la maison de quartier d'Hilard en partenariat avec le SAPH ; et enfin, le vendredi 7 décembre, ne manquez pas le spectacle « Traversée » par la Compagnie « Hippolyte a mal au cœur », à 19 h 30, à l'Avant-Scène. Il s'agit d'un spectacle bilingue en français et en langue des signes, et nommé aux Molières 2008 dans la catégorie jeune public.*

Le budget de ce temps fort s'élève à 5 700 euros. Il vous est proposé d'approuver le programme de cette action culturelle. Avez-vous des questions sur cette action ? Pas de questions.

PROGRAMME D'ACTION CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

N°S 443 - III
Rapporteur : Le maire

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant qu'en 1992, à la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992), l'Assemblée générale a proclamé le 3 décembre "Journée internationale des personnes handicapées",

Que la ville, dans le cadre du développement de sa politique en direction des personnes en situation de handicap, propose une action culturelle à l'occasion de cette journée internationale,

Qu'il convient de préciser les modalités artistiques et financières des différentes interventions par voie de contrats ou conventions avec les prestataires pour sa mise en œuvre,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La programmation de l'action culturelle proposée dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Comme je vous le disais en introduction, nous allons maintenant travailler la décision modificative n°2, dans le cadre de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville.*

*

**PERSONNEL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE -
FINANCES - GESTION DE LA VILLE**

M. le Maire : *Je passe tout de suite la parole à Idir Aït-Arkoub, pour cette délibération.*

RAPPORT

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

La présente décision modificative a pour but d'ajuster les crédits de fonctionnement et d'investissement de fin d'année.

Les principales opérations concernent :

- les frais d'électricité (200 m€) : les projections actuelles font apparaître une dépense évaluée de l'ordre de 2,2 M€ alors que seuls 2,0 M€ ont été prévus au budget primitif ;
- les dépenses de carburant et de combustible (170 m€) s'expliquant par une prise en compte incomplète des consommations supplémentaires liées aux bennes d'ordures ménagères de Laval Agglomération et du CCAS au stade du budget primitif, une hausse des tarifs de carburant de plus de 10 % et une estimation de consommation du quartier Ferrié en combustible inférieure à la consommation constatée ;
- le sinistre du local des espaces verts de St Nicolas qui a généré des locations de matériel de l'ordre de 50 m€ dans l'attente de trouver d'occasion le matériel adéquat estimé à 160 m€ pour deux utilitaires, deux tondeuses et un tracteur ;
- les dépenses de personnel (300 m€) s'expliquant notamment par le recrutement de quatre jardiniers des Gandonnières, faisant l'objet d'une recette équivalente, la médecine du travail nécessitant des refacturations entre la ville et le SPAT, se traduisant par une recette supérieure à la dépense, et la lutte contre la précarité menée ces dernières années qui se traduit par des rachats de points de cotisation de CNRACL pour les agents ;
- l'acquisition d'un bâtiment aux abords de la gare (295 m€) ;
- l'acquisition du tableau Henri Rousseau (42 m€).

Le financement de ces différentes opérations est principalement assuré par :

- le loyer du bâtiment de l'Épine à l'EHPAD,
- un ajustement des droits de mutation qui sont évalués à 1,2 M€ pour une prévision de 1,1 M€ et de la taxe sur l'électricité pour 70 m€,
- l'ajustement de la subvention du Théâtre (-95 m€), le Chaînon Manquant ayant finalement été porté par la ville.

Concernant les budgets eaux et assainissement, un ajustement des admissions en non valeur est nécessaire, principalement en raison d'une augmentation du nombre de liquidations judiciaires ne permettant pas à la trésorerie de recouvrer les sommes dues.

Il vous est donc proposé d'approuver la décision modificative n°2 dans laquelle ces ajustements de chapitres vous sont proposés.

Idir Aït-Arkoub : *Merci, M. le Maire. Il s'agit, effectivement, de la décision modificative n°2, qui permet de réaliser un certain nombre d'ajustements sur cette fin d'année. Nous avons déjà eu une décision modificative n°1, il y a quelques semaines, concernant des modifications purement techniques. Ici, nous allons faire les premiers ajustements sur les lignes de fonctionnement et d'investissement.*

Rapidement, les faits marquants de cette DM n°2 concernent un certain nombre d'opérations et notamment, l'évolution de 200 000 euros des frais d'électricité par rapport aux projections que nous avons réalisées à l'époque, liée majoritairement à une augmentation beaucoup plus importante de la tarification du coût de l'électricité et de l'énergie au sens large, et aussi à une nouvelle taxe instaurée en 2012 sur l'éclairage public, à hauteur de 50 000 euros, et qui est payée par les collectivités comme la mairie de Laval ou le Conseil général de la Mayenne.

Face à cela, nous avons un certain nombre de dépenses. Notamment, concernant le carburant et les combustibles qui ont vu, effectivement, leur valeur évoluer à hauteur de 170 000 euros, à travers, en particulier, les consommations sur l'utilisation des bennes à ordures ménagères de l'agglomération et du CCAS (Centre communal d'action sociale). Ces éléments apparaîtront également en termes de recettes car, en face de ces dépenses, des recettes seront positionnées de façon identique.

Un sinistre sur le local des espaces verts à Saint-Nicolas nous a amenés à prendre du matériel en location, à hauteur de 50 000 euros. Nous sommes actuellement en train de reconstituer ce matériel estimé à environ 160 000 euros. Les assurances joueront, mais pas avant 2013, sur une somme relativement faible par rapport à l'ampleur des dégâts.

Des dépenses de personnel sont, également, à réajuster. Notamment, à travers le recrutement de quatre jardiniers sur le site des Gandonnières, faisant aussi l'objet d'une recette équivalente par Laval Agglomération, et à travers la médecine du travail, pour laquelle il y a eu une refacturation entre la ville et le SPAT, qui est l'organisme de médecine du travail, se traduisant par une recette supérieure à la dépense. Un certain nombre d'éléments, également, sur les cotisations de retraite des agents, ont fait évoluer cette masse salariale.

Pour la partie investissement, l'acquisition d'un bâtiment, dans le cadre du pôle d'échanges multimodal et de la ZAC de la gare, et l'acquisition du tableau d'Henri Rousseau, nous en avons parlé il y a quelques mois, à hauteur de 42 000 euros. En face, il doit y avoir une recette de l'ordre de 12 000 euros, à travers un mécénat.

L'ensemble de ces dépenses est compensé notamment, par le loyer du bâtiment de l'Épine à l'EHPAD, ainsi que par un ajustement des droits de mutation, évalués à 1,2 million d'euros, pour une prévision à 100 000 euros plus faible. Une recette, également, avec la taxe sur l'électricité. Tout à l'heure, je vous parlais de la dépense, puisque la ville paie cette taxe comme d'autres collectivités, mais elle en perçoit aussi des recettes, à hauteur de 70 000 euros. Enfin, l'ajustement de la subvention du Théâtre, à hauteur de 95 000 euros, le festival du Chaïnon manquant ayant finalement été porté à hauteur de 95 000 euros par la ville de Laval. Cela concerne le budget principal.

Concernant les budgets eau et assainissement, un ajustement des admissions en non valeur est nécessaire. Le détail est précisé dans le rapport. Concernant le budget service extérieur de pompes funèbres pour une variation de 500 euros. Voilà, M. le Maire, les éléments principaux de cette DM n° 2.

M. le Maire : *Merci beaucoup, pour la présentation de cette DM n°2, avec des ajustements qui montrent, effectivement, que nous sommes assez proches de la programmation budgétaire établie en début d'année. Avez-vous des questions sur cette DM n°2 ? S'il n'y en a pas, je la mets aux voix.*

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

N°S 443 - PAGFGV - 1

Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu le projet de décision modificative numéro 2 pour l'année 2012,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,
DÉLIBÈRE

Article 1er

La décision modificative numéro 2 pour l'année 2012 est approuvée.

Article 2

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	475 000
012	Charges de personnel	300 000
65	Autres charges de gestion courante	-85 000
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	690 000

Recettes

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	290 000
73	Impôts et taxes	183 000
74	Dotations et participations	69 000
75	Autres produits de gestion courante	120 000
77	Produits exceptionnels	28 000
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	690 000

Section d'investissement

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	497 000
204	Subventions d'équipement versées	10 000
23	Immobilisations en cours	-495 000
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 000

Recettes

13	Subventions d'investissement	12 000
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 000

Budget eauSECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

65	Autres charges de gestion courante	41 000
67	Charges exceptionnelles	20 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	28 000
023	Virement à la section d'investissement	-89 000
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

23	Immobilisations en cours	-61 000
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-61 000

RECETTES

040	Opérations d'ordre de transfert entre section	28 000
021	Virement de la section de fonctionnement	-89 000
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-61 000

Budget assainissementSECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

65	Autres charges de gestion courante	14 000
023	Virement à la section d'investissement	-14 000
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

21	Immobilisations corporelles	32 000
23	Immobilisations en cours	-46 000
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-14 000

RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	-14 000
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-14 000

Budget service extérieur des pompes funèbresSECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

65	Autres charge de gestion courante	500
67	Charges exceptionnelles	-500
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec la délibération sur les admissions en non valeur 2012. Idir Aït-Arkoub, toujours.*

RAPPORT

ADMISSIONS EN NON VALEUR 2012

Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

Lors de l'engagement partenarial entre la ville et la trésorerie en date du 21 juillet 2011, il a été convenu que les admissions en non valeur fassent l'objet de deux délibérations annuelles.

Une première délibération a été votée lors du conseil municipal du 10 septembre 2012.

Dans une seconde délibération, le Trésorier municipal informe la ville de Laval qu'il n'a pu opérer le recouvrement de créances à hauteur de 57 781,11 € pour les motifs suivants :

- Créance minime	:	208,03 €
- Certificat d'irrecouvrabilité	:	22 486,38 €
- Combinaison infructueuse d'actes	:	640,86 €
- Décédé	:	71,53 €
- Insuffisance d'actif	:	5 575,31 €
- Poursuite sans effet	:	1 169,14 €
- PV de carence	:	20 005,12 €
- Surendettement	:	7 211,85 €
- Demande de renseignement négative :		412,89 €

Aussi, le montant total des admissions en non-valeur s'élève-t-il à 57 781,11 € selon la répartition suivante :

budget principal :	13 408,79 €
budget de l'eau :	26 174,25 €
budget de l'assainissement :	17 700,07 €
budget des pompes funèbres	498,00 €

Il vous est donc proposé d'admettre ces créances en non valeur.

Idir Aït-Arkoub : *Je continue. Lors du conseil municipal du 10 septembre, nous vous avons déjà informé d'un certain nombre de créances qui n'étaient pas recouvertes. Ici, le Trésorier municipal nous informe qu'il n'a pas pu opérer ce recouvrement. Cette admission en non valeur est la suite de ce dont nous avons parlé au conseil municipal du 10 septembre. À noter, un impact assez fort sur le budget eau et assainissement, puisque le non recouvrement représente les trois quarts du montant total du budget, ce sont notamment des entreprises qui sont en liquidation judiciaire. Voilà, M. le Maire.*

M. le Maire : *Merci, Idir Aït-Arboub, pour ces admissions en non valeur, une opération récurrente en fin d'année. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je la mets aux voix.*

ADMISSIONS EN NON VALEUR 2012

N°S 443 - PAGFGV - 2
Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que le Trésorier municipal n'a pu recouvrer de créances de divers débiteurs en raison de l'insolvabilité de ces derniers ou de la modicité des sommes à percevoir,

Qu'il impose la constatation de la créance en non-valeur conformément à l'instruction comptable M14,

Qu'il a demandé et justifié leur admission en non-valeur pour le montant de 57 781,11 € TTC,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les créances irrécouvrables désignées ci-dessous sont admises en non-valeur :

BUDGET	Principal	Eau	Assainissement	Pompes funèbres	Total
Exercice 2003		48,50	84,01		132,51
Exercice 2004		386,17	216,45		602,62
Exercice 2005		217,82	56,78		274,60
Exercice 2006	20,68	167,44	99,24		287,36
Exercice 2007	76,05	929,30	475,47		1 480,82
Exercice 2008	1 226,45	2 348,16	1 754,97		5 329,58
Exercice 2009	2 862,84	8 623,56	3 467,50		14 953,90
Exercice 2010	3 086,62	7 148,76	6 366,97	498,00	17 100,35
Exercice 2011	5 145,00	5 372,53	4 295,92		14 813,45
Exercice 2012	991,15	932,01	882,76		2 805,92
TOTAL	13 408,79	26 174,25	17 700,07	498,00	57 781,11

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous allons maintenant présenter, à deux voix, les aspects financiers du débat d'orientations budgétaires (DOB). Je vais débiter la présentation et Idir Aït-Arkoub suivra. Deux voix et même plus.*

RAPPORT

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

I) CONSOLIDER LES FINANCES MUNICIPALES

A) Un contexte financier contraint

1) Le contexte économique

Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait atteindre 2,25 % en 2012. L'an prochain, la croissance dépendra notamment des volumes budgétaires consacrés au soutien de l'activité économique, les autres facteurs de croissance demeurant stables.

La croissance de la zone euro s'est dégradée au 2ème trimestre 2012 (- 0,2 %, après 0 % au 1er trimestre), en lien avec l'affaiblissement de la demande intérieure. Ce recul se poursuivrait au 3ème trimestre avec une hypothétique stabilisation en fin d'année. Dans un contexte toujours dominé par l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines, le PIB de la zone euro se contracterait en 2012 (- 0,3 % après + 1,4 % en 2011). Pour 2013, le RESF anticipe une reprise progressive de l'activité (+ 0,6 %), avec toutefois d'importantes disparités de croissance entre économies membres.

En France, l'activité économique est à l'arrêt aux 1er et 2ème trimestres 2012, le produit intérieur brut (PIB) affichant une stabilité. Sur l'ensemble de l'année, la croissance serait d'environ 0,3 %. On observerait en 2013 une reprise modeste, le projet de loi de finances pour 2013 prévoyant une croissance de 0,8 %.

2) Le contexte législatif

Dans le projet de loi de finances 2013, les concours financiers de l'État aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros.

Ces concours sont composés de plusieurs dotations :

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros ;
- les autres concours, que l'on appelle "l'enveloppe normée" des concours de l'État (dont la DGF), et dont le périmètre est constant d'une année à l'autre.

En 2013, afin de participer à l'effort de redressement des finances publiques, l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités locales est stabilisée, son montant 2013 est égal à son montant 2012 (50,5 milliards d'euros).

Les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 120 millions d'euros. Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues.

En revanche, à l'intérieur de l'enveloppe normée, la DGF progresse très légèrement de 119 M€ (dont 99 affectés à la DGF des communes et EPCI), soit + 0,3 %. Le prélèvement des effets de recensement, de développement de l'intercommunalité et des dotations de péréquation (DSU, DSR) sera vraisemblablement supérieur à ces montants. Par conséquent la dotation garantie devrait légèrement régresser (-1,9 %).

B) Les conditions de l'équilibre financier du budget de la ville pour 2013

Les charges de gestion courante et les dépenses de personnel constituent les deux principaux postes des dépenses de fonctionnement de la ville. Conformément au plan de redressement des finances municipales présenté en 2008, ces dépenses font l'objet d'une vigilance particulière pour rester maîtrisées.

<i>en milliers d'euro</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Produits fonctionnement courant	59 895	61 599	61 907	63 266	68 240	68 569	69 589	70 500
- Charges fonctionnement courant	51 212	52 280	54 492	57 180	55 825	56 519	57 229	59 700
= Excédent brut courant	8 683	9 319	7 415	6 086	12 415	12 050	12 360	10 800
+ Produits exceptionnels	284	436	205	87	428	67	374	100
- Dépenses exceptionnelles	358	192	241	850	1 256	654	743	500
= Epargne de gestion	8 609	9 563	7 378	5 322	11 587	11 463	11 991	10 400
- Intérêts de la dette	3 164	3 339	3 648	4 152	3 513	3 542	3 483	3 600
= Epargne brute	5 446	6 225	3 730	1 171	8 074	7 921	8 508	6 800
- Remboursement de capital	5 048	4 511	5 008	5 133	5 601	5 924	6 454	6 400
= Epargne nette	398	1 714	-1 277	-3 962	2 473	1 997	2 054	400
+ RPI hors cessions	1 318	1 175	1 331	1 173	1 995	1 137	1 408	1 200
- Surcoût swap €/CHF	0	0	0	0	0	0	1 874	2 100
= CAF hors cessions	1 715	2 889	54	-2 790	4 468	3 134	1 587	-500
+ Cessions	1 171	1 230	1 177	411	613	2 063	420	600
= Capacité d'autofinancement	2 886	4 119	1 230	-2 378	5 081	5 197	2 007	100
+ Subventions	1 557	3 809	3 507	1 509	964	803	2 815	2 000
+ Emprunt	4 400	4 413	5 000	8 336	9 200	1 781	5 492	4 500
= Financement des invest.	8 844	12 341	9 737	7 467	15 245	7 781	10 313	6 600
- Dépenses d'investissement	6 721	10 828	11 225	7 484	10 392	8 999	10 914	11 000
= Variation excédent de clôture	2 122	1 513	-1 488	-17	4 853	-1 218	-600	-4 400

* : compte administratif estimatif

Le budget de fonctionnement 2013 est marqué par deux éléments importants : les charges financières du prêt structuré €/CHF et l'accroissement du remboursement en capital de la dette dû au profil d'extinction.

1) Le swap €/CHF

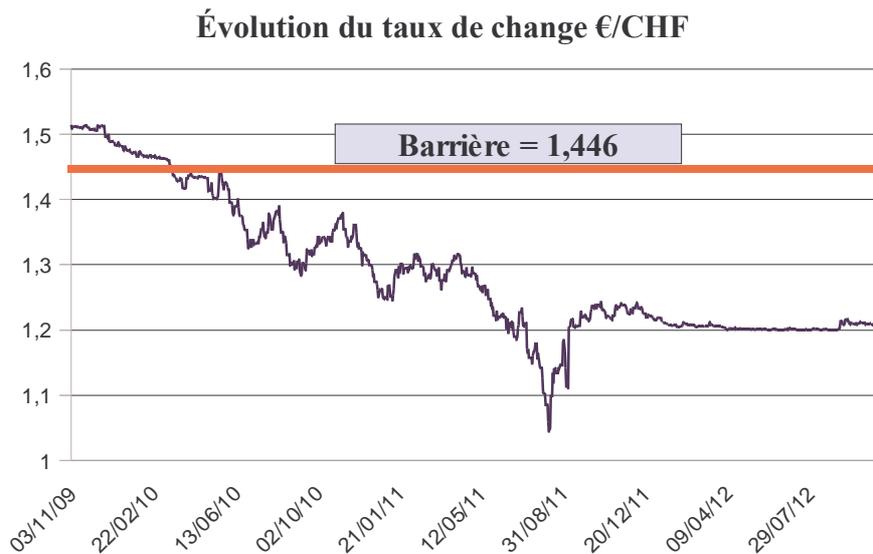
La veille permanente de la dette et en particulier sur les produits structurés s'est poursuivie en 2012. Une attention particulière a été apportée au swap contracté en 2006 faisant dépendre le taux d'intérêt de la parité euro / franc suisse :

- si le taux de change €/CHF demeure supérieur à 1,446, le taux d'intérêt est de 4 %,
- dans le cas contraire, le taux d'intérêt payé dépendra du taux de change.

En 2012, le taux de change a varié entre 1,20 et 1,22. Ce niveau de taux et ses anticipés continuent de rendre la sortie de ce produit prohibitive, la soultte étant évalué à 24 M€ pour un encours de 10,5 M€.

La banque n'ayant proposé que des solutions inacceptables, à savoir « limiter » le taux de 2012 à 17 % en contrepartie d'une dégradation des conditions futures et donc d'un accroissement du risque, la ville a engagé une action en justice. Cependant, dans l'attente d'un verdict, la ville n'a pas d'autres possibilités que de comptabiliser la dépense selon les conditions contractuelles.

Comme en 2012, une provision va donc être constituée à hauteur de 1,42 M€.

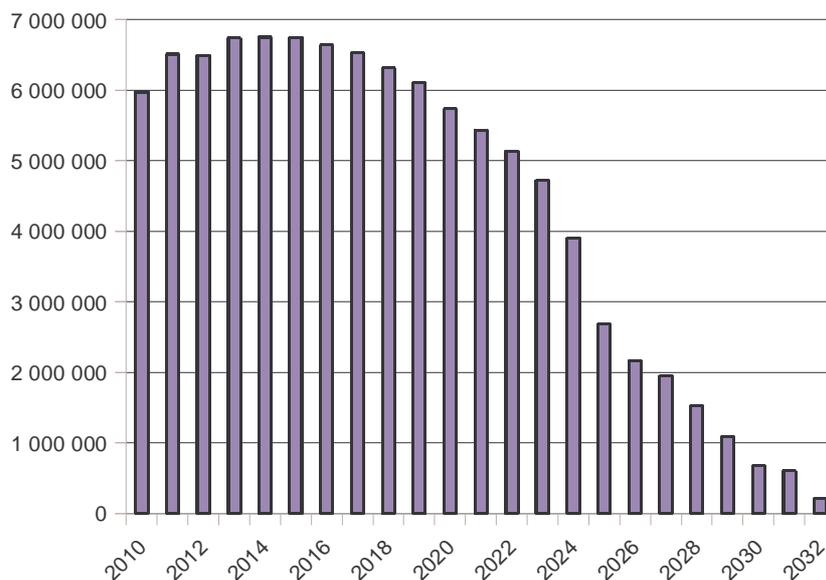


2) L'accroissement du remboursement en capital de la dette résultant du profil d'extinction

Entre 2002 et 2006, la ville de Laval a fortement étalé le remboursement de sa dette. Cette politique qui lui a permis d'alléger, à court terme, le poids des annuités, renchérit, au total, le montant des intérêts à rembourser. Ce surcoût est estimé à plus de 7,5 M€ selon le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Traditionnellement, les annuités de la dette existante sont décroissantes. Les annuités des nouveaux emprunts se substituent donc aux anciennes annuités et cela peut permettre, à encours de dette constant, de maintenir le niveau des annuités.

Nos finances municipales ne sont pas dans cette situation. Les annuités de la dette existante ne commenceront à diminuer significativement qu'à partir de 2019/2020. Il en résulte que tout nouvel emprunt génère une charge supplémentaire.



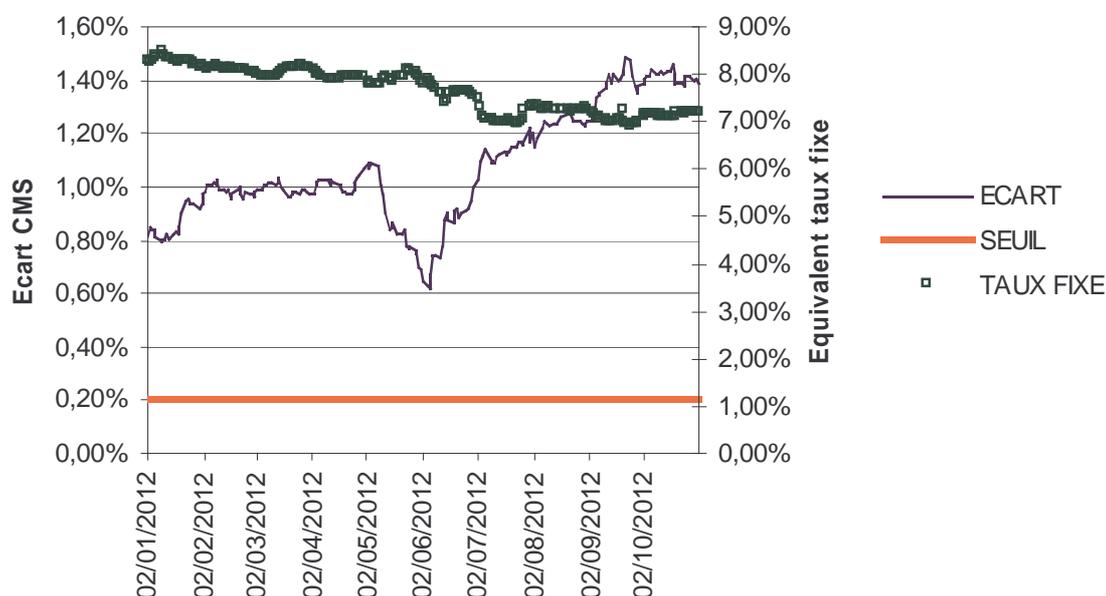
3) Les autres charges financières

Par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2012, les intérêts de la dette devraient diminuer :

- des anciens emprunts à taux fixe élevé s'éteignent en 2012 ;
- il n'apparaît pas nécessaire de budgéter le second emprunt structuré risqué avec un taux dégradé.

En effet, le taux d'intérêt du FIXCMS est dégradé dès que l'écart entre le taux CMS à 30 ans et le taux CMS à 5 ans est inférieur à 0,20. Or durant l'année 2012, cet écart s'est accru et éloigné fortement de ce seuil. Cet écart est actuellement de l'ordre de 1,40.

Cependant, l'amélioration de ces conditions n'a pas été suffisante en 2012 pour permettre un refinancement de cet emprunt. En effet, les meilleures conditions observées durant l'année correspondent ; hors marge bancaire, à un taux fixe de 6,9 %.



4) Les concours financiers de l'État

Les concours financiers de l'État devraient demeurer stables par rapport aux inscriptions budgétaires 2012, la hausse des dotations devant compenser la baisse des compensations fiscales :

- l'élargissement du nombre de communes faisant l'objet d'une minoration de la garantie de dotation forfaitaire devrait permettre un accroissement de la dotation forfaitaire ;
- depuis 2012, la ville de Laval fait partie du groupe des communes dont la dotation de solidarité urbaine progresse légèrement.

en milliers d'euro	2012	2013	Evol
Dotation forfaitaire	12 040	12 110	0,6%
Dotation solidarité urbaine	1 298	1 340	3,2%
Dotation nationale de péréquation	142	170	19,7%
Compensation TP	502	395	-21,4%
Compensation TF	406	320	-21,2%
Compensation TH	1 112	1 175	5,7%
TOTAL	15 500	15 510	0,1%

C) Les orientations pour 2013

1) Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2013

2) Une recherche permanente d'économies

La ville est en veille permanente pour dégager des marges de manœuvre qui peuvent être réalisées soit par des investissements modestes comme au palindrome, soit par des changements d'organisation comme l'implantation de la police municipale au quartier Ferrié. Pour cette dernière, elle est génératrice d'une économie annuelle de 150 m€.

- Une hausse ciblée des charges à caractère général

En dehors d'une dépense supplémentaire pour l'entretien des vêtements de travail, la progression des charges à caractère général tendra à se limiter aux dépenses d'électricité induites par la hausse des prix et aux dépenses de carburant induites par la hausse des prix et une augmentation des quantités en raison de l'extension des tournées des ordures ménagères (hausse compensée par une recette équivalente) et par la consommation du CCAS qui n'étaient pas prévus au budget primitif en 2012.

- Une hausse limitée des dépenses de personnel

Malgré une hausse significative du taux de cotisation de CNRACL qui génèrera une hausse de l'ordre de 0,3 M€ des dépenses de personnel, ces dernières devraient se fixer à 41,8 M€.

- L'ajustement de la subvention d'équilibre pour le CCAS

C'est principalement par les missions confiées au CCAS que la ville mène ses politiques dans le domaine de l'action sociale et elle en assure le financement par le versement, chaque année, d'une subvention d'équilibre au CCAS, participant ainsi à environ 50 % de son budget.

En 2012, la subvention d'équilibre du CCAS a été déterminée en tenant compte du résultat des années antérieures de l'ordre de 800 m€. Il convient donc d'ajuster la subvention en 2013. Toutefois, le CCAS devrait bénéficier d'une recette exceptionnelle de 200 m€ au titre d'un allègement de cotisation des années antérieures pour les aides à domicile et d'un résultat 2012 qui est actuellement estimé à 200 m€.

- Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) devrait doubler

En 2012, un nouveau fonds de péréquation a été instauré. Ce dernier est alimenté par les collectivités (communes et établissements intercommunaux) ayant les ressources potentielles les plus élevées et bénéficie aux autres collectivités.

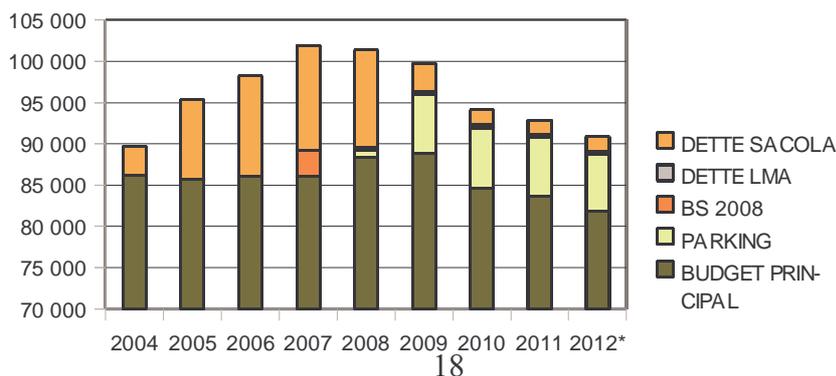
Laval a perçu 113 000 € au titre de ce fonds en 2012.

Ce fonds devant monter en puissance en cinq ans, la dotation lavalloise devrait doubler en 2013 par rapport à 2012.

3) La dette : sécurisation et désendettement

- Poursuivre le désendettement

Au 31 décembre 2012, l'encours de dette mobilisé devrait s'élever à 81,8 M€, soit un désendettement de l'ordre de 1,8 M€ sur l'année (hors prêt relais de Saint-Julien).



- Sécuriser la dette

Les marges bancaires sont actuellement élevées et sont de l'ordre de 3 % là où elles étaient avant 2008 de l'ordre de 0,10 % puis 0,50 % en 2008.

S'il est peu probable qu'elles redescendent à leur niveau d'avant 2008, on peut tout de même espérer une baisse significative de ces marges dans les années à venir.

Dans ces conditions, contracter aujourd'hui des prêts à taux fixe reviendrait à cristalliser ces marges sur la durée de l'emprunt. C'est la raison pour laquelle la ville a préféré retenir en 2012 un prêt à taux variable avec un contrat d'échange qui plafonne le taux maximum et fixe un taux minimum permettant de ne pas induire de surcoût.

Dès que les marges redescendent, le prêt pourra être refinancé et les bornes du swap diminueront du même montant que la variation de la marge. Le plafond qui est à un niveau acceptable permet d'assurer une totale sécurité à ce type de produit. Ce type de prêt pourrait être privilégié dans l'attente d'une baisse des marges bancaires.

Structure de dette au 31/12

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux fixe	31,7%	37,5%	46,5%	64,8%	74,0%	59,1%	59,4%	47,0%
Taux indexés	36,9%	31,6%	44,1%	25,8%	26,0%	28,4%	27,0%	30,5%
Taux structurés	31,4%	30,9%	9,4%	9,4%	0,0%	12,5%	12,5%	22,5%

En 2012, l'emprunt FIXCMS n'étant plus protégé, il a été reclassé dans les taux structurés, ce qui en explique l'augmentation.

Par ailleurs, l'emprunt de 3 M€ réalisé en 2012 étant un emprunt à taux variable a été classé dans les taux indexés bien qu'il soit plafonné.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'intérêt moyen*	3,5%	3,5%	3,9%	4,7%	4,2%	4,2%	4,3%	4,2%

* hors surcoût swap €/CHF

En 2013, le taux d'intérêt moyen devrait pouvoir légèrement diminuer, des anciens emprunts à taux fixe élevés (de l'ordre de 7 % et 6 %) s'étant éteints en 2012.

II) AGIR AU QUOTIDIEN POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LAVAL

A) Bien vivre ensemble à Laval : améliorer la qualité du cadre de vie et renforcer les solidarités

La solidarité et le bien vivre ensemble sont au cœur de l'action municipale. À travers l'ensemble des services municipaux proposés aux usagers, la ville de Laval s'engage pour renforcer les liens entre les habitants et permettre à tous les Lavallois de s'épanouir.

En 2013, La ville de Laval prolongera son action pour améliorer la qualité de vie au quotidien et permettre à tous de bien vivre dans notre ville.

1) Une nouvelle ambition pour l'entretien des espaces publics

L'entretien des espaces publics est une mission essentielle de la ville, assurée par un service municipal mobilisé dans tous les quartiers, tout au long de l'année. En effet, la propreté des espaces publics et l'entretien des espaces verts sont indispensables pour garantir la qualité du cadre de vie.

En 2013, la ville de Laval conduira des actions spécifiques pour améliorer, où cela est nécessaire, l'entretien des espaces publics.

2) Poursuivre la rénovation des quartiers

En 2013, la ville de Laval poursuivra ses programmes de rénovation des quartiers des Fourches et des Pommeraies.

3) La réussite éducative pour tous les enfants

Depuis 2008, la réussite éducative est une priorité de l'action municipale avec un effort important de rénovation des écoles et le développement d'activités culturelles et sportives après l'école. En 2013, le plan qualité écoles permettra la rénovation de plusieurs classes, de sanitaires et de cours.

En concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, le projet de rénovation de l'école des Pommeraies (fusion écoles Pommeraies-Val de Bootz) sera défini.

Du fait de la réforme des rythmes scolaires, 2013 sera une année essentielle d'analyse et de mise en place de stratégie de réussite éducative pour tous.

4) Soutenir la vie associative

Comme les années précédentes, la ville maintiendra le montant des subventions accordée aux associations. Celles-ci contribuent de manière importante aux liens entre les Lavallois. Dans le cadre du nouveau partenariat entre la ville et le monde associatif, les subventions seront accordées selon des objectifs et des principes définis en concertation : contribution à l'intérêt général, vie associative réelle, utilisation des subventions conformément au projet initial...

B) Renforcer l'attractivité de Laval

Laval a de nombreux atouts : son histoire, son patrimoine, sa qualité de vie. Ces atouts doivent être valorisés pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la ville. Dans ce sens, la ville conduit des projets d'aménagement urbains décisifs pour son développement.

1) Valoriser et développer le centre-ville

> Place de la Trémoille : une grande esplanade au cœur du Vieux-Laval

2012 a permis, après une large concertation avec les associations locales et les représentants des commerçants, de définir un projet partagé par tous.

Après l'achèvement des fouilles archéologiques, les travaux de l'esplanade commenceront au printemps, jusqu'à fin 2013. Cet aménagement va améliorer de manière importante la qualité urbaine du Vieux-Laval et mettre en valeur deux éléments essentiels du patrimoine lavallois : le Château-Neuf et la place de la Trémoille.

Nouvel espace ouvert à tous, cette esplanade sera un lieu d'échange et d'animation. Elle contribuera à renforcer l'attractivité du Vieux-Laval et du centre-ville.

> La restauration des bateaux-lavoirs

2013 sera une année importante pour le patrimoine lavallois, avec la restauration des deux bateaux-lavoirs. Le « Saint-Julien » sera remis à l'eau, quai Paul Boudet, en fin d'année. Le « Saint-Yves » sera remis à l'eau en 2014.

> La rénovation de la rue Crossardière : une nouvelle qualité de ville

Dans le cadre de la réflexion sur le projet urbain, la rénovation de la rue Crossardière, en 2013, sera l'expression d'une nouvelle qualité de ville : partage de l'espace public, sécurité des piétons, qualité du mobilier urbain...

> Un service public du stationnement modernisé et accessible à tous

La délégation de service public du stationnement prendra effet à compter de janvier 2013. La rénovation des parkings construits, la création de parkings barrières avec paiement par caisse automatique (1 heure gratuite) et l'installation d'horodateurs neufs amélioreront la qualité du service. L'ouverture d'une maison du stationnement rue du Val de Mayenne et une politique tarifaire adaptée permettront de répondre aux différents besoins des usagers.

2) La rénovation du quartier de la Gare

L'ensemble des partenaires de la ville sont mobilisés pour que Laval et la Mayenne soient prêts pour l'arrivée de la ligne à grande vitesse Bretagne/Pays de la Loire en 2017.

En septembre 2012, les partenaires ont adopté le protocole d'accord qui définit le projet de pôle d'échange multimodal : construction d'une nouvelle passerelle et d'une gare routière, rénovation du bâtiment voyageur, construction de logements et de locaux pour des activités économiques.

Après le choix du lauréat dans le cadre du concours d'architectes pour la passerelle, les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées en 2013, avec l'objectif de lancer les travaux en fin d'année.

3) Quartier Ferrié : vitrine du Laval de demain

Progressivement, un nouveau quartier est en train d'émerger. Après l'ouverture du pôle de formation santé/social en 2011 et l'arrivée de l'IFSI en 2012, les travaux pour la construction d'une agence Pôle Emploi ont été lancés. Ces derniers se poursuivront tout au long de l'année 2013.

Parallèlement, les procédures relatives à la création d'une ZAC seront conduites.

M. le Maire : *Ce débat d'orientations budgétaires (DOB) répond d'abord à deux critères essentiels : accompagner les personnes les plus fragiles d'entre nous à Laval, et maintenir un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique. Nous sommes dans la démarche enclenchée depuis 2008, qui vise à améliorer la qualité de vie de tous les Lavallois, avec une intervention au quotidien en matière d'entretien des espaces publics, dans le courant de l'activité concernant la petite enfance et la jeunesse, l'autre pan étant le renforcement de l'attractivité de notre territoire en défendant l'image de Laval comme une ville dynamique et solidaire. Nous serons à la fois dans l'expression de ces deux ambitions pour l'année 2013.*

Nous la décrivons et la découvrirons précisément à l'occasion du budget primitif (BP) 2013, une nouvelle ambition pour l'entretien des espaces publics, qui est le patrimoine public des Lavallois. Ce patrimoine, il convient de l'entretenir et de l'améliorer. Nous nous inscrivons donc, en 2013, dans une démarche d'amélioration de la qualité des espaces publics et urbains. Parallèlement à la qualité de l'entretien de ces espaces publics, il s'agira, aussi, de les respecter, ce qui induit une lutte contre toutes les formes d'incivilité, les premières commençant par la destruction éventuelle de ces espaces publics. Notre priorité, pour 2013, sera de lutter contre les incivilités qui sont faites vis-à-vis de ces espaces publics et également vis-à-vis des personnes. Nous aurons l'occasion de l'exprimer au BP et, n'est-ce pas Sid-Ali Hamadaïne, lors de la semaine de lutte contre les incivilités, en janvier, en lançant une grande opération qui pourra ensuite se poursuivre tout au long de l'année.

La poursuite de l'investissement dans les quartiers : nous le verrons tout à l'heure avec le quartier des Pommeraies. Pour nous, il est extrêmement important, dans ces temps difficiles, de procéder, aussi, à la rénovation de nombreux quartiers de Laval, qui, comme nous avons eu l'occasion de le dire lors des assemblées de quartiers, sont « dans leur jus ». Je sais, il y a des expressions plus appropriées. Depuis la construction et la création de ces quartiers, il y a 45 ans maintenant, certains n'ont pas vu, ni connu, de rénovation. Nous avons une très forte demande des habitants afin de rénover ces quartiers, et le BP, n'est-ce-pas Nicole Peu, permettra d'exprimer cette volonté de recourir à l'entretien de notre espace voirie, trottoirs et autres aménagements en pied d'immeuble.

L'attractivité et la solidarité d'une ville s'expriment également dans des actions plus quotidiennes et qui garantissent la cohésion sociale de notre ville. C'est pourquoi, un haut niveau de politique culturelle sera également maintenu. Au-delà du Théâtre et de son action quotidienne, cela s'exprimera dans un magnifique projet porté à Saint-Nicolas. Ce projet se développera tout au long de l'année prochaine.

La quatrième année, déjà, du plan « qualité écoles ». Vous vous souvenez, peut-être, des cours d'écoles, des toilettes et de la rénovation des classes, avec un plan « peinture », dans ce plan « qualité écoles ». Il s'agit de trois points, en priorité, avec l'engagement de notre équipe à produire un programme et à s'y tenir. Nous poursuivrons donc ce plan « qualité écoles » pour l'année 2013. Autre point important inscrit à l'occasion de ce BP, c'est toute la réflexion autour des temps périscolaires. Le débat national prenant fin, les premières orientations du Ministre Vincent Peillon seront connues au moment du vote du BP, et nous pourrons en conséquence inscrire des crédits et aborder ce point qui amènera aussi à quelques modifications dans notre fonctionnement, le tout au profit des enfants qui aujourd'hui subissent les rythmes scolaires actuels.

Soutenir la dynamique associative dans notre ville est un marqueur, avec le maintien des subventions aux associations. Ces subventions n'ont pas bougé depuis notre arrivée en 2008, alors que nous avons fait d'autres efforts. Contrairement à d'autres collectivités situées de l'autre côté de la rivière Mayenne, nous n'avons pas souhaité que les subventions aux associations soient la variable d'ajustement de nos équilibres budgétaires. C'est la raison pour laquelle, nous avons choisi de maintenir ces subventions, et nous équilibrerons le budget 2013 avec un niveau de subventions identique à l'année dernière.

Il y aura un zoom particulier, là aussi, sur les équipements sportifs pour cette année 2013, car ces équipements sont également dans un état égal au jour de leur construction, et il y a aujourd'hui urgence sur un certain nombre de bâtiments. Il nous paraît important d'inscrire cette démarche particulière en 2013.

Quand il s'agit de renforcer l'attractivité de Laval, il s'agit de valoriser et de développer notre centre-ville, indispensable avec l'aménagement du cœur du Vieux-Laval. Nous reviendrons, tout à l'heure, sur les travaux qui sont en cours, avec les fouilles devant le Château-Neuf, et ensuite les travaux qui seront faits en matière d'esplanade du Château-Neuf et de la place de la Trémoille. Nous verrons, et nous aurons le plaisir, n'est-ce-pas Emmanuel Doreau, de voir revenir les bateaux-lavoirs, en 2013 pour le Saint-Julien, et début 2014 pour le Saint-Yves. Enfin, actuellement la politique du stationnement se met en place, pour une application au 1er janvier 2013. Nous l'avons abordé lors du dernier conseil municipal : préparer le Laval de demain, c'est aussi préparer le pôle d'échanges multimodal à la gare, construire la nouvelle entrée de Laval et relier la ville autour de la gare, relier le quartier des Pommeraies au centre-ville. Telles sont les ambitions que nous portons sur ce quartier pour l'année 2013.

Sur le quartier Ferrié, je vais y revenir en détail, il s'agira d'ouvrir le quartier sur la ville et de poursuivre les projets de construction.

Préparer l'avenir, ce sera aussi avec le projet culturel pour faire rayonner Laval et réfléchir aux nouveaux aménagements du côté de Saint-Julien, notamment. Je reviendrai sur ce point.

Vous vous souvenez du cadencement depuis que nous sommes arrivés, avec d'abord l'équilibre financier et le rééquilibrage des finances municipales, avec la mise à niveau d'un certain nombre d'opérations financières plus ou moins difficiles. Idir Aït-Arkoub pourra revenir tout à l'heure sur celles qui se poursuivent et qui existent encore aujourd'hui dans le budget municipal.

En 2013, nous sommes dans la concrétisation des grands projets. Et j'ai souhaité faire un zoom particulier sur deux quartiers. Nous avons, aujourd'hui, une concrétisation extrêmement forte concernant l'aménagement du quartier Ferrié, et Yan Kiessling prendra la parole ensuite pour parler du quartier des Pommeraies.

Sur le plan général, vous avez effectivement le projet Ferrié. Sur la diapositive qui est actuellement projetée, une vue de l'aménagement de ce quartier en 2021, avec en bleu les bâtiments existants, comme la place d'armes qui accueillera, dans ce bâtiment que je pointe, les premiers services de Laval Agglomération, nous parlerons des travaux tout à l'heure. Ici, vous avez le regroupement des services de l'agglomération liés à l'emploi et de tous les acteurs de l'emploi ; ce sera extrêmement précieux pour que le service rendu aux demandeurs d'emploi soit le plus efficace possible.

Dans un deuxième temps, se développeront des étages qui permettront de boucler l'arrivée des services de l'agglomération sur le site du 42ème. Pôle Emploi y est actuellement en construction. Vous avez, ici, le futur aménagement de l'esplanade, avec l'abattage des murs d'enceinte du 42ème, enfin ouvert à l'ensemble de la population.

Ensuite, dans ce quartier, arrivera le futur EHPAD, projet que porte Loïc Bedouet pour le compte du CCAS. Vous avez, ici, la Cité de la Réalité virtuelle, dont le jury se réunit dans quelques jours ; l'architecte sera désigné à cette occasion, et nous pourrons suivre, tout au long de l'année 2013, l'évolution du dossier et lancer les marchés et les appels d'offres pour un commencement des travaux au début de l'année 2014. À côté de la Cité de la Réalité virtuelle, actuellement la balle est dans le camp du Conseil général, puisqu'il a sur son bureau l'étude de la salle événementielle et sportive.

Dans le cadre du projet d'aménagement du 42ème, toute la partie le long de la rocade sera réservée à l'aménagement d'un parc et d'allées vertes. Toute cette partie sera donc réservée à un grand espace vert. Et ensuite, vous avez, en marron, toutes les habitations qui pourraient être aménagées au fur et à mesure des besoins. Je le précise, ici, nous sommes rue de la Gaucherie, avec ici, l'entrée actuelle du quartier telle qu'elle est ouverte ; et vous avez, là, l'entrée classique, rue de Fougères, telle qu'elle avait été fermée dans cet accès.

Nous avons deux éléments complémentaires qui sont deux projets prévus, ni pour l'année 2013, ni pour l'année 2014, mais qui nous ont été proposés par l'équipe d'aménageurs et d'architectes qui travaille avec nous. Premier projet, une passerelle pour passer directement du quartier Sainte-Catherine au quartier Ferrié. Là aussi, lorsque nous voyons tout l'intérêt porté à la passerelle Pommeraies/centre-ville sur la gare, nous voyons bien que les passerelles sont des possibilités de relier des quartiers entre eux et de créer de la fluidité entre les quartiers. Aujourd'hui, il n'y a pas d'inscription budgétaire pour cette passerelle. Et comme ils ne manquent pas d'idées, ils nous proposent également, dans un futur plus ou moins lointain, une forme de tram-TER qui pourrait s'arrêter sur le quartier Ferrié.

Voilà, tel que l'imaginent aujourd'hui les aménageurs, le quartier Ferrié à l'horizon 2021. Mais il y a des choses extrêmement concrètes, comme je vous le disais, et surtout des dates précises, avec le regroupement des services de l'emploi de l'agglomération. Les études se feront en 2013 pour des travaux en 2014. Le bâtiment de Pôle Emploi sera livré en octobre 2013, et la création de la ZAC d'aménagement se fera tout au long de l'année 2013. Quant à la Cité de la Réalité Virtuelle, le choix de l'architecte précis se fera le 22 novembre 2012, le début des terrassements se fera à la fin de l'année 2013 et l'ouverture aux acteurs et au grand public en octobre 2015. C'est la région qui porte ce projet, elle est maître d'ouvrage et finance à 50 % le projet avec l'agglomération. Pour la Maison des associations et des syndicats, l'aménagement est prévu pour l'année 2013. Elle serait, ici, sur le pointeur. Les débats sont en cours avec les organisations syndicales, les associations et le partenariat associatif. Vous avez ensuite l'Hôtel communautaire, j'en parlais tout à l'heure. Les travaux commenceraient en mars 2013, avec la rénovation du premier bâtiment, pour une livraison fin 2013. Le CCAS de la ville de Laval déménagera en 2013 ; il viendrait sur ce petit bâtiment, ici, derrière les services de l'agglomération. Concernant l'EHPAD, le jury du concours aura lieu le 3 décembre, avec un début des travaux en 2014, pour une ouverture en 2016. Et puis, pour la place d'armes, qui est ici, les travaux commenceraient en 2013.

J'avais le souhait de faire un point extrêmement précis, car cela fait longtemps que nous parlons de ces sujets, et il me paraissait important de porter à votre connaissance des dates précises.

Vous avez enfin une vue, que j'apprécie particulièrement, qui nous a été proposée par notre équipe d'architectes, c'est la nouvelle place d'armes : ici, vous avez le Pôle Emploi, et ce que donnerait la nouvelle place d'armes avec l'arrivée de la rue de la Gaucherie et l'avenue Fougères. Une place d'armes rénovée, ouverte, qui donnerait sur ces bâtiments. Pour faire plus précis, l'agglomération investirait, dans un premier temps, sur ce bâtiment-ci, d'ici la fin de l'année 2013, et une partie de ce bâtiment-là, début 2015, avec les services de l'agglomération et les services liés à l'emploi.

L'autre grand projet qui appelle des commentaires de la part de Yan Kiessling, notre premier adjoint, c'est le PRU des Pommeraies. Ce PRU est dans sa phase active, voire dans sa phase finale, puisque les années 2013 et 2014 sont les années pendant lesquelles va se clôturer ce programme, d'un point de vue aménagement, et avec notamment la construction de la nouvelle voie.

La parole est à Yan Kiessling pour faire le descriptif de ces travaux. Ensuite, viennent les diapositives avec les engagements et les dates précises, également.

Yan Kiessling : *Effectivement, nous arrivons au tournant, tu le disais tout à l'heure, de concrétisation d'un certain nombre de projets qui sont déjà engagés. L'enjeu principal, cette année, va être l'engagement de la mise en place de cette nouvelle voie, qui était la colonne vertébrale du projet et qui, à un moment donné, va permettre de diversifier à la fois les services et les modes d'habitat dans un périmètre très proche de celui de la gare, et qui va permettre à de nombreuses familles de pouvoir trouver des solutions.*

Nous avons, bien sûr, des investissements de promoteurs privés, mais également publics, sur ce secteur. Il y aura la mise en place de la nouvelle post-pépinière technologique, ainsi qu'une antenne solidarité, puisque le Conseil général a d'ores et déjà voté une enveloppe de 1,8 million d'euros pour installer, sur cette nouvelle voie, sa nouvelle antenne solidarité.

La principale chose qui va changer pour les habitants du quartier, c'est la rénovation à la fois des espaces publics, en bas de l'immeuble, et dans un deuxième temps la voirie, celle de la rue Préfet Bonnefoy et de la rue Hébert, ainsi que la rue des Grands carrés, pour terminer par l'avenue Pierre de Coubertin. Le très gros projet porté par Gisèle Chauveau, qui est en ce moment à l'étude et qui commence dans la négociation avec les différents partenaires du quartier, les enseignants, mais aussi les parents et les différents utilisateurs de l'école, c'est bien sûr la rénovation et le regroupement des deux écoles Val de Bootz et Pommeraies, sur le site des Pommeraies, pour que les choses puissent être opérationnelles à la rentrée de septembre 2014.

Rues Hébert et du Préfet Bonnefoy, les travaux sur les pieds des immeubles commenceront en janvier 2013, avec un réaménagement des voies fin 2013. En ce qui concerne la nouvelle voie et le quartier, la cession des lots aux promoteurs se fera au premier et au second semestre 2013, les études nous amèneront aux travaux au second semestre 2013.

La construction d'un Hôtel d'entreprises technologiques est prévue pour le premier semestre 2013. Il est moins problématique dans le sens où il est situé en bordure de l'avenue Pierre de Coubertin. Au second semestre 2013, auront lieu les travaux. Donc, beaucoup de travaux dans ce secteur-là, en 2013.

La rénovation de l'école des Pommeraies, j'en parlais tout à l'heure, des travaux en septembre pour être prêt à la rentrée 2014. Tous ces chantiers impliquent la mise en place d'un certain nombre de choses qui ne sont peut-être pas très vendeuses, mais qui sont très importantes. Il s'agit du travail au niveau des réseaux.

La rénovation de la rue des Grands Carrés et de l'avenue Pierre de Coubertin se fera à partir du printemps 2014. C'était un engagement qui était en dehors du cadre PRU, mais qui impacte tellement le projet de regroupement des écoles, qu'il a été décidé que la nouvelle voie reliant les Pommeraies et la Pillerie serait construite dans le premier semestre 2014, pour qu'à la rentrée 2014 les enfants et les parents de la Pillerie puissent accéder facilement à cette école.

Enfin, et ce sera le dernier pôle qui sera aménagé dans ce quartier, plutôt côté avenue de Mayenne, c'est l'aménagement des commerces et d'un pôle de santé. Ceci clôturera complètement le projet du quartier des Pommeraies. Il est vrai, que depuis un certain temps, nous sommes sur la préparation de ces projets et que nous sommes sur le travail des réseaux, réseaux électriques, réseaux d'eau et divers réseaux de fluides. Nous sommes aussi sur un travail social, sur ce quartier, car nous parlons souvent, dans la rénovation des quartiers, de tout le travail que nous allons voir, c'est-à-dire très concrètement des aménagements, mais nous oublions, que derrière, il y a des équipes, notamment l'équipe du PRU et l'équipe de la maison de quartier, qui travaillent aussi pour que le quartier des Pommeraies ait un véritable projet de centre social, à la hauteur des difficultés qui se posent dans ce quartier.

M. le Maire : *S'il fallait aussi peu de temps pour construire tout cela, ce seraient les habitants qui seraient contents. Voilà un programme qui est conforme aux engagements pris avec l'Agence nationale de rénovation urbain (ANRU), contrairement à ce que nous pouvons lire parfois.*

Je ne reviens pas sur le pôle d'échanges multimodal (PEM), que nous avons abordé lors du précédent conseil municipal, notre objectif sur ce PEM étant d'être prêt à la fin 2015, soit 18 mois au minimum avant la mise en service de la ligne à grande vitesse.

Ensuite, un certain nombre d'autres grands projets appellent à des commentaires, notamment sur des engagements et sur des dates : la place de la Trémoille et l'esplanade du Château-Neuf. Actuellement, des fouilles sont opérées sur ce secteur ; elles prendront fin au mois de février 2013, les travaux s'enclenchant, et la fin des travaux est prévue au mois d'octobre 2013, avec un aménagement qui sera très proche de ce que vous avez sur ces diapositives.

En ce qui concerne les bateaux-lavoirs, nous poursuivons les travaux qui sont enclenchés maintenant. Je dois dire notre satisfaction, ainsi que celle du Directeur régional de l'action culturelle que nous avons rencontré la semaine dernière, sur l'attention que nous portons à ces bateaux. Certes, un temps précieux a été consommé, mais nous travaillons là aussi, pour l'Histoire, et nous avons cette responsabilité historique de remettre à flot ces bateaux-lavoirs. Une équipe de maîtrise d'œuvre, particulièrement performante, a pris le temps des études pour que le retour de ces bateaux-lavoirs soit pérenne. Et surtout, la grande nouveauté, il ne s'agit pas seulement de les faire revenir, mais qu'ils soient utilisables et visités par chacun d'entre nous, y compris par les personnes à mobilité réduite. Fin novembre, nous choisissons la maîtrise d'œuvre du Saint-Yves, le deuxième bateau, pour une remise à l'eau début 2014. Concernant Saint-Julien, il y a actuellement, sur ce site, un travail d'une équipe de programmistes, doubles programmistes économistes et projet culturel, qui travaille et rencontre l'ensemble des partenaires. Nous avons également lancé des études de diagnostic par un maître d'œuvre et par des bureaux d'études techniques spécialisés pour sonder la qualité en profondeur du bâtiment.

Les prochaines étapes seront la réunion d'un comité d'orientation, en janvier 2013, la conclusion du programme final avec le diagnostic du bâti, la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour porter ce projet au premier semestre 2013 et pouvoir caler les études et les évolutions des travaux au troisième trimestre, fin 2013 - début 2014, les premiers démarrages de travaux, et c'est à la fin de l'année 2015 que le conservatoire pourra rejoindre – mais ce n'est pas la grande utilisation de Saint-Julien – ce bâtiment.

Voilà pour cette partie projets. Je cède maintenant la parole à Idir Aït-Arkoub, pour la situation financière estimée à la fin de l'année 2012.

Idir Aït-Arkoub : *Effectivement, M. le Maire, je vais présenter en deux temps ce budget. D'abord, la situation financière, avant de parler du contexte du BP 2013.*

Nous y voyons, sur ce tableau, l'ensemble des comptes administratifs de 2004 à 2011, avec deux colonnes que nous avons grisées, ici, qui sont les éléments qui ont été présentés pour 2011, au moment du DOB, et l'estimation que nous réalisons pour 2012, sur la colonne à l'extrême droite.

Vous voyez l'ensemble des produits et charges qui nous permettent d'accéder à un excédent brut de l'ordre de 10 millions d'euros pour une épargne de gestion qui sera à 10,4 millions d'euros. Cette épargne de gestion sert majoritairement à rembourser les intérêts de la dette, 3,6 millions d'euros, et permet d'avoir une épargne brute à un peu moins de 7 millions d'euros.

Ensuite, le remboursement du capital. Et vous avez ce que nous appelons l'épargne nette à 400 000 euros, une épargne nette positive. À cette épargne nette, viennent s'ajouter ou se soustraire un certain nombre d'éléments, des ressources propres ont été identifiées à 1,2 million d'euros.

La ligne non négligeable, que nous traînons maintenant depuis deux ans, c'est ce surcoût dû à ce taux de change entre l'Euro et le Franc Suisse, avec ce prêt, dont je parlerai tout à l'heure, qui nous impacte, en estimation, à environ 2 millions d'euros, ce qui nous donne une capacité d'autofinancement à 100 000 euros, une capacité d'autofinancement positive, ce qui est quand même le signe de finances publiques maîtrisées. Je ne vais pas revenir sur la suite, puisque c'est la partie investissement, avec une variation de clôture à - 4,4 millions d'euros, issus du résultat de cette capacité d'autofinancement, ainsi que des résultats des années précédentes qui viennent s'ajouter. Cela veut dire, grosso modo, que nous avons un excédent non consommé des années précédentes qui vient se cumuler en 2012.

Un petit schéma classique, que vous avez déjà vu en conseil municipal, vous représente et vous donne l'évolution de la dette. Vous voyez qu'en 2012, le désendettement est estimé à 1,8 million d'euros, de façon supplémentaire. Nous revenons à peu près au niveau que nous avons en 2005. Il s'agit de dettes qui associent l'ensemble des structures du BS (budget supplémentaire) 2008, parkings, Sacola, etc. Je ne reviens pas dessus, nous en avons longuement parlé.

Ici, vous avez un graphique qui vous montre l'évolution du taux d'intérêt moyen de nos emprunts : il était de 4,3 % en 2011, et il se positionne à environ 4,2 % environ en 2012.

Le marché immobilier est resté dynamique, puisque vous voyez, qu'en 2012, nous sommes restés à un niveau assez élevé, aux alentours d'1,2 million euros, bien que nous ayons connu une année 2011 extrêmement forte puisqu'elle est l'une des meilleures années depuis 2000.

Voilà, M. le Maire, je vais parler, si vous êtes d'accord, du contexte 2013.

M. le Maire : *Merci de ce retour sur 2012, et nous allons passer à l'année 2013, avec le contexte dans lequel nous équilibrons le budget.*

Idir Aït-Arkoub : *Un contexte économique contraint pour toutes les collectivités, c'est la maîtrise budgétaire de l'État qui nous amène aussi dans cette perspective. Un projet de loi de finances 2013 qui positionne une évolution du PIB (produit intérieur brut) de l'ordre de 0,8 %, relativement faible, une progression de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de l'ordre de 140 000 euros, le tout dans un environnement assez stable, puisque l'enveloppe normée, qui constitue l'ensemble des dotations des collectivités, va rester stable, pour l'année 2013.*

Un ajustement du taux de cotisations sur les caisses de retraite va impacter notre budget à hauteur de 270 000 euros en 2013.

Un petit zoom sur les dotations de l'État dont j'ai parlé, avec l'évolution de la dotation forfaitaire, ainsi que de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation, qui viennent compenser les baisses liées aux compensations sur la TP (taxe professionnelle), TF (taxe foncière) et TH (taxe d'habitation). Entre 2012 et 2013, vous voyez une faible variation : nous sommes quasiment au même montant, à 15,5 millions d'euros.

Sur la position directe, vous voyez une progression des bases fiscales. Je le répéterai tout à l'heure, mais il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2013. Ces bases fiscales évoluent tout de même de 1,75 %, dans « le trend » ou la tendance que nous avons connue depuis un certain nombre d'années. Nous aurons un produit fiscal estimé aux alentours de 30 millions d'euros, auquel s'ajoutent les dotations communautaires qui sont relativement stables, à hauteur de 10 à 11 millions d'euros.

Vous voyez la répartition des impôts élargie sur la partie entreprises, donc ce qui provient des dotations communautaires, et la partie taxe d'habitation et taxe foncière.

Un petit zoom sur ce taux structuré dit toxique, ce prêt Euro Franc Suisse. Vous constatez qu'il est toujours très impactant sur nos finances, nous l'avons dit tout à l'heure : un impact de 2 millions d'euros pour 2012, qui grève d'autant plus nos capacités d'investissement. Le taux d'intérêt a une relative stabilité depuis quelques mois, puisqu'il se positionne autour de 1,2. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'État fédéral suisse maintient ce seuil à 1,2, et lorsque nous nous trouvons en dessous du taux de change qui est de 1,446, un taux de variation de un dixième nous impacte de 100 000 euros. Vous voyez cette barre rouge, c'est la barre sous laquelle il ne faut pas se trouver ; et nous y sommes maintenant depuis un certain temps, ce qui nous amène à provisionner, nous l'avons fait en 2011, en 2012 et nous le ferons sans doute en 2013, c'est même sûr, une provision de 1,4 million d'euros sur ce taux. À titre d'information, il y aura une DM (décision modificative) n°3, lors du conseil municipal du mois de décembre, lorsque nous aurons figé l'ensemble de l'impact de ce taux sur nos finances.

Ici, c'est un graphique qui permet de voir comment évoluent nos taux structurés, nos taux indexés et nos taux fixes : les taux structurés augmentent un petit peu, puisqu'un autre prêt toxique, qui s'appelle le FIXCMS, vient de rebasculer dans le monde du taux structuré. Il avait été gelé pendant deux à trois ans, par Jean-Christophe Boyer. Il était passé en taux fixe pendant trois ans et il a rebasculé en taux structuré. Même s'il s'éloigne largement de la zone dangereuse, c'est un taux structuré, mais il est aujourd'hui moins dangereux que ne l'est le taux indexé lié au Franc Suisse. Nous avons mis, de façon très méthodique, un taux, celui qui a été pris au mois d'août, dans la partie des taux indexés, même si du fait de sa sécurisation, il aurait pu basculer en taux fixe ; en tout cas, il est relativement stable et aujourd'hui maîtrisé. J'ai parlé, tout à l'heure, du FIXCMS ; c'est là que vous voyez qu'il n'est pas trop dangereux en ce moment, puisque nous nous éloignons largement de cette zone rouge. Et vous voyez, la tendance est plutôt à la hausse, nous nous écartons de cette zone dangereuse.

Les choix budgétaires pour 2013 : pas d'augmentation des taux d'imposition. M. le Maire vous l'a dit tout à l'heure, le maintien et la pérennisation des subventions aux associations, à hauteur d'un peu plus de 2,6 millions d'euros pour 2013. Vous avez aussi parlé de la mise en avant des quartiers, avec notamment le quartier des Pommeraies. La rénovation des quartiers va donc se poursuivre l'année prochaine, à hauteur de 6,5 millions d'euros nets des subventions d'investissement. Sur la partie financière, il s'agira de continuer à réduire l'endettement global de la ville, nous l'avons vu en 2012 avec cette réduction qui avoisine les 2 millions d'euros. C'est un objectif extrêmement important pour nos finances.

M. le Maire : *Merci, Idir Aït-Arkoub. Alors, c'est vrai que financièrement, et je dirais presque malheureusement, nous ne changeons pas de choix budgétaires par rapport à l'année précédente, dans la mesure où, notamment, l'emprunt Euro-Franc Suisse continue à mettre à mal l'équilibre de nos finances municipales. Il est fort regrettable qu'une décision rapide, prise il y a quelques années, nous ampute d'1,4 million d'euros d'investissement encore cette année. C'est le fait marquant qui est malheureusement récurrent, depuis maintenant l'année dernière, et qui met en difficulté notre investissement.*

Avez-vous des questions concernant ce débat d'orientations budgétaires ? Oui, Mme Sultani.

Samia Soutani-Vigneron : *Nous constatons, à notre grand regret, que les adjoints aux finances se suivent et se ressemblent. Nous assistons, encore ce soir, à une présentation tronquée qui additionne la dette de la ville à celle de la Sacola et de LMA. Nous reprenons les bonnes habitudes du copier-coller des rapports précédents et vous nous resservez les mêmes discours, à une exception près, les taux d'intérêt, un point assez important, que sont ces taux variables, qui sont devenus le salut de la ville pour la sauver. Je dirais : quel revirement par rapport aux arguments que vous avanciez il y a quelque temps concernant les taux variables et les taux structurés, puisqu'aujourd'hui les taux fixes représentent 47 % de la dette, les taux indexés 30,5 % et les taux structurés 22,5 %, après avoir dénoncé les choix qui ont été faits auparavant ! Pour revenir à la structure de la dette, nous constatons également l'évolution du taux d'intérêt moyen et nous remarquons que les taux n'ont jamais atteint les niveaux d'avant votre arrivée à la municipalité, ce qui explique sans doute des mauvais choix que vous avez faits lors des négociations des prêts en cours, et notamment le prêt indexé sur l'Euro Franc Suisse. Nous n'allons pas y revenir, car nous en avons déjà parlé. Ce que je voudrais aussi dire, c'est que ces mêmes taux variables deviennent, aujourd'hui, comme je le disais tout à l'heure, le salut pour sauver la ville ; et nous dénonçons cette politique du yoyo et cette manipulation des chiffres et des esprits, puisque tantôt ce sont des taux intéressants, et tantôt ce sont des taux qu'il ne fallait pas contracter, ce que nous ne comprenons pas aujourd'hui.*

L'autre point que nous souhaiterions aborder concerne l'attractivité économique et l'activité économique. De quelle attractivité parlez-vous, M. le Maire ? De quelle activité économique s'agit-il ? Et comment s'est traduit ce soutien assez important de l'activité économique depuis 2008 ? Vous parlez également de l'amélioration de la qualité de vie des Lavallois. Ce n'est pas ce que nous avons comme retours des Lavallois, qui se plaignent des déchets qui traînent dans leurs rues et des mauvaises herbes et bien d'autres choses. Si vous pouviez nous donner des précisions à ce sujet ?

Concernant les différents projets que vous nous présentez, nous passons de projets virtuels en projets virtuels, depuis 2008, tantôt pour le quartier de la gare, tantôt pour le quartier Ferrié, tantôt pour le site de Saint-Julien. Mais allez-vous nous présenter de réels et de vrais projets ? Aujourd'hui, si nous prenons uniquement le quartier Ferrié, nous sommes passés du projet des étudiants de Science-Po, qui ont été payés quand même près de 30 000 euros, vous nous parliez de cluster à un moment donné, nous ne savons pas ce qu'il est devenu, puisque aujourd'hui le projet a évolué ; nous aimerions en savoir un peu plus. Qu'avez-vous retenu de ce projet des étudiants de Sciences-Po ? Aujourd'hui, il est aussi question d'un tram. Pourquoi pas ? Mais nous aimerions savoir quel est son coût, pourquoi avez-vous fait évoluer ce projet de cette façon et pourquoi avez-vous fait ces choix ? Et que devons-nous, au final, retenir de ces différents projets que vous nous présentez d'une année à l'autre, qui évoluent d'une année à l'autre sur papier et dont nous ne voyons pas le moindre signe ? Je vous remercie.

M. le Maire : *Idir Aït-Arkoub, pour les commentaires finances, je répondrai sur le reste.*

Idir Aït-Arkoub : *Oui, je veux bien répondre sur la partie taux fixes et taux variables. Mme Soutani, c'est très simple, il s'agit juste d'une question de marché et d'opportunités. Avant 2008, les marges bancaires sur les taux fixes étaient des marges bancaires très faibles de l'ordre de 0,1 à 0,5 %. Aujourd'hui, sur les taux fixes, les marges sont de l'ordre de 3 %. Prendre des emprunts à taux fixes avec des marges de ce type, c'est nous condamner à payer des marges de 3 %, qui sont des marges extrêmement élevées, pendant toute la durée du prêt. Alors que prendre des taux variables permet de racheter*

éventuellement un crédit et de se repositionner de façon extrêmement simple sur des marges bancaires plus faibles, et donc d'avoir un gain au final. C'est juste une question d'opportunité et de moment. Mais je vous l'expliquerai, si vous le voulez, de façon plus précise, si ce n'est pas clair pour vous.

Samia Sultani-Vignerou : *Cela se justifiait avant 2008, c'est exactement le même raisonnement. Nous vous remercions pour votre raisonnement et votre explication qui va dans le même sens que nous.*

Idir Aït-Arkoub : *Je ne vais pas du tout dans le même sens que vous. Je vous explique, car vous n'aviez pas compris, apparemment, alors que c'était inscrit noir sur blanc sur le rapport. Deuxièmement, vous avez parlé du taux indexé sur l'Euro Franc Suisse. C'est un taux toxique qui a bien été pris par la municipalité précédente, et pas par la municipalité actuelle. Ce taux est basé sur une parité entre une monnaie qui est l'Euro, que nous maîtrisons et connaissons, et une monnaie que nous ne maîtrisons pas du tout. Aujourd'hui, vous voyez bien l'impact que cela représente sur l'économie de la ville, à savoir 1,8 million d'euros en 2011 et 2 millions en 2012. Il n'y a pas de comparaison possible.*

M. le Maire : *Merci, Idir Aït-Arkoub. Je ne voulais pas vous convaincre avec la présentation initiale des projets. Mais, vous voyez bien, avec les diapositives projetées, concernant notamment le 42ème, puis le quartier des Pommeraies, puis le Château-neuf, puis les bateaux-lavoirs et enfin, l'aménagement de la gare, il y a quelques semaines maintenant, que nous prenons des engagements et que nous les concrétisons. Nous prenons des engagements et nous vous donnons des dates, nous ne sommes pas dans le projet, mais bien dans le concret : la Cité de la Réalité virtuelle, avec le choix immédiat de l'architecte, le choix de l'architecte également de l'EHPAD dans quinze jours. Vous voyez que nous sommes dans le concret de ces projets : aux Pommeraies, les travaux ne font qu'avancer depuis trois ans maintenant, avec le début des travaux place des Grands Carrés, etc. Tout cela avance. L'aménagement des Fourches, ma chère Nicole Peu, nous aurions pu y revenir ; je vous rappelle qu'en juin 2008, nous étions saisis par les locataires qui nous demandaient où nous en étions. Il faudrait faire l'exercice de retrouver les coupures de presse de l'époque : on nous demandait, effectivement, comment allait être menée cette rénovation. Et aujourd'hui, nous sommes en passe de boucler la quatrième phase de rénovation des espaces publics. Nous sommes dans des projets qui prennent leur sens et qui sont dans le réel. Et si nous faisons l'effort de vous donner des dates aujourd'hui, c'est bien pour renforcer cette question du réel.*

Vous parlez de l'ex-42ème, du quartier Ferrié ; moi, je vois au moins trois clusters qui s'inscrivent sur ce quartier : premier cluster, avec un engagement très fort de la région et de Loïc Bedouet notamment, sur la « Santé », avec la formation aux métiers de la santé, et un investissement très tôt de la région qui a cru dans ce quartier ; la construction d'un cluster « Réalité virtuelle », avec la construction de la Cité de la Réalité virtuelle ; et puis un cluster « Emploi », puisque seront rassemblés autour du quartier Ferrié, à la fois l'ensemble des services de l'État de l'emploi, et à la fois les services de l'agglomération. Nous sommes bien, là aussi, dans cette logique d'être cohérents dans l'aménagement et dans la simplification des relations entre l'ensemble des acteurs et les demandeurs d'emploi, gage de succès pour le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi. Il y a là un aménagement qui est raisonné et cohérent, qui se fait sans vouloir mettre en difficulté les acteurs locaux, et nous prenons le temps de ne pas commettre un certain nombre d'erreurs qui ont été commises par le passé. Guillaume Garot.

Guillaume Garot : *Merci, M. le Maire. Moi, je voudrais remettre en perspective ce qui a été présenté ce soir, à la fois par notre maire et notre adjoint aux finances, par rapport aux engagements qui avaient été pris devant les Lavallois, en 2008 et 2009, au moment où nous avons engagé un plan de redressement des finances municipales. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quels sont les résultats ? Car c'est bien cela qu'attendent les Lavallois : des résultats par rapport à ce qui avait été engagé. Moi, je regarde une chose, un indicateur qui me paraît important, il s'agit du niveau d'endettement de la ville. La dette qui pèse tant et qui a tant pesé sur les choix qui ont été faits. Il y a un chiffre qu'il faut retenir, aujourd'hui, si nous regardons l'endettement cumulé de la ville en 2012, par rapport à ce qu'il était à la fin 2008, c'est 10 millions d'euros en moins. Nous avons désendetté la ville de Laval de 10 millions d'euros par rapport à la situation de 2008. Voilà un résultat, il est concret, il est visible et il peut être apprécié par chacun de nous.*

Nous avons donc engagé ce redressement des finances municipales, qui montre son efficacité parce qu'il y a ce niveau de l'endettement municipal, mais il y a aussi la maîtrise des charges, que ce soient les charges de fonctionnement courant ou les charges de l'ensemble des ressources humaines. Là aussi, nous avons réussi à les maîtriser, alors que nous savons que la tendance automatique, mécanique et naturelle va toujours vers l'augmentation. Donc, là aussi, un résultat tout à fait concret. Et puis, une politique financière n'est rien sans le projet municipal qu'elle doit servir : là aussi, les résultats sont là. Nous parlions, tout à l'heure, de la politique en direction de l'enfance et de l'éducation, regardons ce qui a été fait. Beaucoup a été fait depuis 2008, dans tous les quartiers : les Fourches avec la rénovation de Charles Perrault, Saint-Nicolas avec Élisabeth et Robert Badinter, Hilard, l'ensemble du plan « qualité écoles », et en 2013, les Pommeraies. À la fois, donc, un bilan et des perspectives.

Même chose pour la politique culturelle, je me tourne vers Emmanuel Doreau, mais là aussi, depuis 2008, que de changements dans notre ville, avec un vrai rayonnement désormais, et nous sommes regardés comme une des villes des plus dynamiques de la région en matière culturelle.

Nous pourrions faire l'examen de l'ensemble de nos politiques municipales, mais le sentiment que les Lavallois ont, c'est que la ville avance et qu'elle avance en étant chaque année plus solidaire et chaque année plus attractive. C'est cette constance qui est attendue, aujourd'hui, des citoyens de notre ville, à la fois de la détermination dans la ligne et la politique qui est suivie et conduite, et à la fois du réalisme avec les finances municipales qui sont toujours contraintes, mais avec une bonne et une saine gestion, et puis l'idée que nous mettons toujours le citoyen au cœur de la décision publique. Nous avons vu, cette année encore, le succès des assemblées de quartier. Tous les Lavallois qui m'en parlent me disent qu'elles sont un lieu incontournable de la délibération collective entre les élus et les citoyens.

Voilà, la ville avance, elle est plus solidaire, plus attractive, plus démocratique aussi, et en cela nous sommes fidèles aux engagements que nous avons pris ensemble en 2008.

M. le Maire : *Merci, M. le Ministre. M. Pillon.*

Didier Pillon : *Je voudrais, à ce niveau du débat, intervenir aussi, parce que nous avons encore une fois un exemple de ce en quoi vous êtes très fort, c'est-à-dire la communication. Nous avons encore, ici, un exemple, me semble-t-il, d'incantation : « Nous sommes les plus grands, les plus beaux, il n'y avait rien avant, la culture marche merveilleusement... ». Je vais y revenir tout à l'heure, car c'est un sujet qui me tient à cœur. Mais, dire que nous nous sommes désendettés de 10 millions d'euros, ce n'est pas compliqué lorsque nous avons plus de 6 millions d'euros d'impôts par an. Je ne suis pas une tête en calcul, mais pour moi, cela fait 6 millions d'euros de plus par an, avec l'augmentation des 28 ou 29 %. Quand vous les pérennisez pendant cinq ans, cela fait, me semble-t-il, une très belle somme, que vous pouvez en effet utiliser, entre autres, pour désendetter. Là n'est pas le propos. Je voudrais revenir sur cet aspect de communication, car au bout d'un moment, les faits finissent par être présents et parlants. Je vais prendre un exemple typique, je ne l'avais pas prévu ce soir, mais c'est assez merveilleux. Lorsque nous regardons le DOB de ce soir, c'est-à-dire le dossier qui est remis aux élus et que nous devons normalement discuter, j'observe que dans la partie qui concerne l'attractivité de la ville, il n'y a pas une phrase sur Saint-Julien. Comme vous saviez que, déjà la dernière fois, j'étais intervenu et que j'allais sans doute intervenir, curieusement, vous nous présentez ce soir et vous nous rappelez rapidement Saint-Julien, alors que, je me répète, ce n'est pas dans le rapport. J'aimerais à un moment donné savoir si nous travaillons sur l'écrit ou si nous travaillons sur les paroles. Si je dis cela, c'est que moi, je garde les écrits, notamment en matière culturelle – nous pourrions y revenir aussi, car quand je regarde les copier-coller des rapports d'orientations budgétaires...*

Si je prends le rapport 2011, comme par hasard, « Agir pour renforcer l'attractivité de la ville », c'est le même titre que cette année : il y a l'attractivité économique et commerciale et la naissance d'un nouveau quartier, et puis, il y a l'attractivité culturelle. Excusez-moi, mais elle apparaît beaucoup moins cette année. Il est dit : « les Assises de la culture, conclues en novembre 2010, ont permis, grâce à (...) etc., dans le cadre du projet de la ville, qui sera décliné en 2011 et les années suivantes, deux projets d'aménagement mettent en avant la nouvelle ambition de Laval : la rénovation du Château-Neuf et la création d'une Maison des Arts à Saint-Julien. »

Comme par hasard, ce n'était pas dans le rapport écrit ; mais comme vous saviez que nous allions en parler, vous en avez parlé ce soir à l'oral. À un moment donné, c'est facile. Sauf que moi, je garde les écrits, et notamment les écrits qui concernent par exemple les Assises de la culture. Saint-Julien est le grand projet de ces Assises, il sera un lieu où la culture pourra se transmettre et s'épanouir, et il y avait entre autres la création d'un comité d'orientation. Je redis quand même, que ce comité d'orientation, composé d'artistes, d'élus de votre majorité et d'élus de l'opposition, votre serviteur, pourrait se réunir, me semble-t-il, assez régulièrement, pour faire avancer ce projet. Or, il ne s'est réuni qu'une fois, en janvier 2012 ; et après le « black-out » total, nous nous reverrons en 2013 – c'est votre sens sans doute de la concertation et des échanges que pourraient avoir des esprits libres, aussi bien artistiques que politiques. Simplement, là encore, lorsque nous regardons tous ces projets culturels – et c'est là où je voudrais en venir et j'aimerais que les gens en aient conscience –, c'est que vous faites, ici, beaucoup d'annonces, vous faites aussi une très belle communication, vous êtes très forts, mais les résultats ne sont pas toujours là.

Je regarde, par exemple, dans les dix projets pour la culture de Laval sur le site officiel de la ville, un certain nombre de choses, dont un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Nous n'en avons pas entendu parler une seule fois en 2012, ce n'est pas prévu ici, cela va l'être j'imagine dans le prochain conseil municipal.

Quid du CIAP ? Pourquoi dire et expliquer, sur le site, que c'est très important, puisque vous ne nous en dites pas un seul mot ? Quelque chose de plus amusant, les Assiettes de la Culture devaient avoir lieu une fois par an. Nous avons fait les Assiettes en 2010 et en 2011, mais il me semble que nous ne les avons pas faites en 2012. Évidemment, vous allez peut-être maintenant en organiser rapidement avant la fin de l'année, mais il faudra se dépêcher ! C'est un petit exemple pour vous redire que moi j'en ai assez, à un moment donné de la communication, j'aimerais de l'action. J'attends donc non seulement les Assiettes de la culture, car il n'y en a pas eu cette année, mais que nous avancions aussi sur les dossiers.

Vous avez parlé d'attractivité, je vais reprendre la définition de l'attractivité d'un territoire, c'est « sa capacité à attirer, à un moment donné, l'implantation de facteurs de production, d'habitants, voire de touristes. La notion d'attractivité est généralement considérée comme un caractère positif, facteur de vitalité pour un territoire, et les acteurs économiques sont réputés choisir les territoires où ils s'implantent, en cherchant un avantage concurrentiel. » Ce n'est pas de la compétitivité, la compétitivité est une résultante. Je voudrais vous demander combien il y a de grues dans les rues de Laval. Parce que quand vous interrogez les habitants, c'est ce qu'ils regardent. C'est ainsi que les investissements se voient. Alors, évidemment, il va y en avoir bientôt puisque, si ma mémoire est bonne, nous arrivons à une période électorale ; il faudrait donc qu'il y ait des grues avant 2014. Nous les aurons en 2013, comme par hasard, mais ce sont des grues de la puissance publique, de la puissance de la ville, car il faut à un moment donné faire quelque chose. Le vent souffle sur le quartier Ferrié, j'observe, pour l'instant, qu'il s'agit seulement de remplissage ou du déménagement de services déjà existants : Pôle Emploi, le CCAS et Laval Agglomération. J'attends des projets innovants extérieurs, et je n'en vois pas. C'est là où je veux en venir. Il me semble que la compétitivité et l'attractivité de la ville de Laval sont en berne. Je n'observe pas un seul investissement privé de grande envergure et je n'en entends pas parler pour 2013. Cela ne suffit pas de dire que nous allons faire des grands travaux, si ce n'est que sur nos impôts. C'est dommage, s'il n'y a pas d'accompagnement des partenaires privés et d'initiatives privées. Et je n'en vois pas. Je trouve, encore ce soir, et je pourrais prolonger le débat, que vous parlez et faites un peu du Shakespeare, c'est-à-dire beaucoup de bruit pour rien, et que vous êtes justement dans cette absence de vision et de mémoire, vous êtes dans le quotidien.

Et c'est là que je trouve, qu'à un moment donné, il est suffisamment agaçant de regarder les copier-coller et de reprendre vos écrits de 2011, où nous nous rendons compte qu'en 2012 et 2013, vous n'en avez pas tenu compte. Maintenant, vous rattrapez, ce soir, à l'oral, Saint-Julien, parce que vous savez que c'est un sujet sensible, sur lequel vous avez beaucoup communiqué en 2010 et 2011. Et là, vous vous dites que vous n'en parlez pas assez en 2012.

Sur l'attractivité de la ville de Laval, moi, je côtoie des artistes mayennais. Où peuvent-ils, aujourd'hui, exposer ? Dans quelle salle peuvent-ils présenter leurs œuvres ? Il n'y en a pratiquement pas. Quand je regarde ce qui se passe au musée, je suis obligé de constater que ce sont des expositions qui viennent de l'extérieur, mais qui ne traitent pas des richesses des fonds lavallois, ou qui portent sur une problématique sur la ville de Laval. Vous faites venir de temps en temps des expositions extérieures pour donner le sentiment qu'il se passe quelque chose, mais nous pourrions ainsi multiplier les exemples.

Je terminerai mon propos, simplement, en disant : arrêtons de communiquer et de nous faire plaisir, quand ce que vous avez dit deux ans plus tôt ne s'est pas réalisé, ou quand, par exemple pour la gare, vous ressortez un projet de 2005 ou de 2008 pour faire croire qu'il est nouveau. Ce n'est pas moi qui le dis, mais un certain nombre de maires de l'agglomération. Et quand vous faites croire qu'il y a une véritable concertation, alors que le choix se fait sur un seul projet obligatoire, moi, cela me fait penser malheureusement à une phrase de Coluche qui dit que « pour réussir en politique, il faut avoir bonne conscience, mais le problème, c'est que dans ce cas, pour avoir une bonne conscience, il faut avoir une mauvaise mémoire ! ». C'est ce qui me semble être le cas ce soir.

M. le Maire : *Alors, Xavier Dubourg avait demandé la parole.*

Je vais maintenant passer la parole à Emmanuel Doreau, qui va répondre. Je comprends que les fouilles archéologiques devant le Château-Neuf ne soient que de la communication, je comprends que l'arrivée de Bridor sur l'agglomération ne soit que de la communication – la liste est longue, mais vous viendrez assister en spectateur au budget primitif de l'agglomération. Vous aurez la compensation dans la compétitivité de notre territoire de ce que vous pouvez trouver, aujourd'hui, dans la compétitivité hors coût de la ville.

Emmanuel Doreau : *Oui, M. le Maire, je vais répondre calmement et extérieurement à des attaques qui me semblent être injustes et malhonnêtes. Sur le CIAP, c'est un projet qui aurait dû être fait il y a une vingtaine d'années, puisque je rappelle que lorsque l'on a un label de Ville d'Art et d'Histoire, on dispose de trois ans pour créer un CIAP, c'est la loi. Je ne pense pas que la précédente municipalité ait mis en place un quelconque projet à ce sujet, du moins je ne l'ai jamais trouvé. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons effectivement mis en place un projet sur le CIAP, le maire a même confié au conseil des sages un travail à ce sujet. La question qui se pose et dont nous avons débattu, pas plus tard que jeudi dernier, en présence de Mme la Préfète, en présence de M. le Maire et en présence de M. Poull, le directeur régional des Affaires Culturelles (DRAC), consistait à savoir si nous devions rester au stade de la Ville d'Art d'Histoire ou passer au stade du Pays d'Art et d'Histoire, pour la création d'un CIAP qui pouvait englober notamment des villes comme Entrammes qui ont une certaine richesse patrimoniale. Nous y travaillons depuis quatre ans, il se pose effectivement un certain nombre de questions qui doivent être résolues, à savoir : est-ce que cela doit être une compétence ville ou une compétence agglomération ? Devons-nous trouver un certain nombre de bâtiments, puisque nous avons des exigences de 350 m² minimum pour pouvoir abriter un CIAP ? Tout cela ne se fait pas du jour au lendemain. Il suffit de savoir le travail qui a été fait sur le CIAP de Sainte-Suzanne pour se rendre compte de l'importance du chantier.*

Sur les Assiettes de la culture, nous avons, effectivement, prévu de faire un bilan tous les ans. Nous aurions dû le faire au mois de novembre, mais nous attendions et espérons avoir la visite de Mme la Ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti, qui aurait pu venir à Laval, notamment pour signer une convention de partenariat sur le parcours artistique et culturel, dont je dirai un mot tout à l'heure, car quand on parle de rayonnement, je pense qu'il y a en effet un impact. Je terminerai par cela : Mme Filippetti n'a pas pu venir, et nous avons eu des difficultés à organiser ce rendez-vous, cela se fera vraisemblablement en février prochain puisque le mois de janvier est un mois relativement chargé. Mais, il est bien évident qu'il y aura tous les ans, jusqu'à la fin du mandat en tout cas, des bilans des Assiettes de la Culture, le terme ayant été supprimé.

Sur Saint-Julien, je pense que tous les artistes et les partenaires de Saint-Julien, qui étaient là, ont été interrogés par les programmistes. Le maire rappelait, tout à l'heure, qu'il s'agit de programmistes culturels et économiques. Il y a donc un travail qui est fait. Je crois que le choix qu'a fait le maire, de ces programmistes, est un très bon choix, car nous avons à faire à des gens qui ont travaillé, notamment, sur le Louvre, ce qui démontre un certain sérieux. Maintenant, ce n'est pas un projet qui peut se mener en quelques mois. Il est évident qu'il faut le travailler et voir un peu, au regard de la politique culturelle de la ville, et notamment des pratiques émergentes, puisque depuis un certain nombre de temps, nous travaillons beaucoup dans ce domaine. Le festival du Chaînon manquant en est un exemple. Je crois qu'il faut définir, là aussi, quelque chose qui ait du sens, non seulement pour la ville, mais aussi pour la région et le pays tout entier. C'est un enjeu très important, pour lequel nous sommes notamment soutenus par la région des Pays de la Loire. Ce travail se fait, les artistes ont été consultés, ils ont pu s'exprimer. Je regrette, M. Pillon, que vous n'ayez pas été encore consulté, j'interviendrai auprès des programmistes pour que l'opposition puisse effectivement avoir sa voix et s'exprimer là-dessus, il n'y a pas de difficultés.

Concernant les artistes, ils n'ont pas beaucoup à se plaindre, aujourd'hui, de la politique lavalloise, car si effectivement ils ont des difficultés à exposer, la ville n'est en rien responsable des fermetures des salles. Je rappelle que la Chapelle Saint-Julien, qui abritait notamment des expositions d'art contemporain, a été fermée il y a quelque temps, et c'était – je suis désolé de le rappeler – encore sous l'ancienne municipalité. La chapelle est aujourd'hui dans un état déplorable, les travaux de réfection de celle-ci vont être considérables, là où un entretien régulier aurait permis de faire des économies au final. Je rappelle également un épisode assez amusant, puisqu'en plein milieu d'une Biennale d'Art Naïf, le musée de Laval, musée de France, a été fermé parce que l'on y trouvait des poux et un certain nombre de bêtes assimilées, dont je tairai le nom, donc nous n'avons pu procéder à une expertise, on a parlé dans la presse de « morpions ». C'était, à l'époque, mon prédécesseur. Quelle image donnons-nous, M. Pillon ? Nous avons dû fermer le musée à ce moment-là. Je pense que nous avons refait le musée, aujourd'hui, dans des conditions qui n'ont strictement rien à voir, avec les félicitations d'ailleurs de la conseillère au Musée de France. Elle nous a dit que le travail réalisé était remarquable, compte tenu des moyens qui n'étaient pas ceux que nous aurions pu espérer. Je crois qu'il faut quand même se taire sur le manque de salles, que ce soient des salles de répétition, que ce soient des salles de diffusion, ou que ce soient des salles d'exposition.

Je rappelle, également, que nous avons permis au Palindrome de mettre en place une salle mutualisée pour trois compagnies, ce qui permet, là aussi, de répondre à un certain nombre de demandes ; et je ne parlerai pas de la FAL qui a été refaite, avec une salle neuve de 160 places, qui est également un lieu de création, de diffusion, de répétitions pour les artistes.

Je terminerai, car je trouve que vos propos sont absolument scandaleux : quand vous dites que nous faisons venir des expositions de l'extérieur, c'est faux. C'est scandaleux de le dire. Je vous le dis amicalement, mais fermement. Toutes les expositions qui sont faites à Laval sont des expositions qui sont faites en partenariat, c'est vrai, avec d'autres villes, mais qui sont faites par les services du musée. Nous n'avons pas d'expositions clé en mains. C'est faux. L'exposition Quilici est une exposition qui a été montée par la galerie Détails et le musée de Laval. L'exposition sur « Cosa mentale », que vous aurez, est une exposition commune.

L'exposition que nous aurons, de l'artiste en résidence, est, là aussi, une exposition commune, à laquelle nous participons activement. Je sais votre attachement pour Messenger et pour Landelle, mais nous ne pouvons présenter aux Lavallois systématiquement, tous les ans, les mêmes artistes. Nous avons une politique culturelle qui consiste à s'orienter vers une volonté de travailler sur les Arts Naïfs et sur les Arts Singuliers. Je ne parlerai pas de l'achat du Rousseau, qui a aussi permis d'avoir un certain rayonnement dans la presse. Mais nous avons une politique culturelle et nous nous y tenons dans ce domaine. Nous n'allons pas faire systématiquement du Messenger ou du Landelle, vous connaissez le fonds Musée autant que moi et je ne vois pas ce que nous pourrions présenter d'autre en permanence dans ce fonds Beaux-Arts, qui est un fonds totalement hétéroclite.

Je terminerai par là où j'ai commencé. Vous disiez qu'il ne se passait rien à Laval, mais le 21 novembre prochain, mercredi, seront présentés, me semble-t-il en conseil des ministres, puis l'après-midi dans le cadre d'un projet sur l'éducation artistique, deux projets, l'un d'une autre ville et l'autre de Laval. Je le dis, sans clin d'œil, je ne pense pas que le ministre de l'Agroalimentaire soit pour quelque chose dans la présentation de ce projet, puisqu'il s'agissait du projet théâtre Saint-Julien, qui avait été validé sous l'ancien gouvernement et que nous avons, à mon avis, une transparence totale. Ce projet est tellement important et emblématique, que nous avons l'honneur d'être conviés au ministère de la Culture et de la Communication pour pouvoir le présenter. Ce sera Pierre Jamet et Jean-Christophe Chédotal qui s'y rendront. Voilà un exemple qui permet, me semble-t-il, à la ville de Laval de rayonner en matière culturelle.

M. le Maire : *Merci, Emmanuel Doreau, pour ces précisions très nécessaires. Didier Pillon.*

Didier Pillon : *Je vais être bref, car il ne s'agit pas de répondre et de faire un débat de spécialistes. Mais j'observe que la passion n'est pas forcément que de mon côté et le calme non plus. Je voudrais simplement revenir sur deux ou trois petits points qui me paraissent importants. Si ma mémoire est bonne, le CIAP, sur lequel vous semblez dire qu'il y a eu un silence et un black-out total depuis 20 ans, a dû être présenté en 2007, me semble-t-il, à un comité de l'agglomération. Et c'est là notre faiblesse à nous, l'opposition, car nous n'étions pas dans l'ancienne municipalité. Je veux bien prendre le poids des autres et supporter les fautes des autres, mais il ne faut quand même pas tout le temps nous les envoyer à la figure comme vous le faites depuis quatre ans que vous êtes aux manettes. Si le CIAP a été présenté en 2007, vous ne pouvez pas nous dire qu'il n'a jamais été évoqué. Malheureusement, nous n'avons pas, nous, la mémoire de ceci, car aucun de nous ne siégeait ici avant. J'observe simplement que le CIAP a déjà été officiellement évoqué, ici, en 2007. Donc, dire qu'il n'a jamais été présenté, c'est une inexactitude historique importante.*

Deuxième point, lorsque vous parlez des artistes lavallois vivants, je parle bien sûr de nos artistes à nous, qui n'ont pas de lieu, aujourd'hui, pour exposer. Alors, vous racontez que c'est parce qu'il y avait des morpions au musée de Laval, il y a quelques années, je veux bien, mais ils ne sont plus là aujourd'hui, et vous devez pouvoir trouver, me semble-t-il, quelques espaces où ils pourraient s'exposer. Or, j'en connais un certain nombre, je ne vais pas donner les noms ce soir, car cela les gênerait ; mais ils se plaignent régulièrement de ne pas pouvoir exposer à Laval. Je me fais aussi, quelquefois, le porte-parole des artistes.

Enfin, je terminerai en disant que ne je suis pas fondamentalement attaché à Landelle et Messenger, et qu'un travail peut être fait sur les collections. J'observe très bien que nous pouvons travailler, en effet, avec des galeries de tableaux pour faire des expositions dans les musées, cela ne me gêne pas, c'est cela aussi peut-être les confrontations historiques.

J'en ai assez, moi, personnellement, de m'entendre reprocher des choses datant d'il y a plus de quatre ans, quand nous nous sommes de simples témoins et que nous entendons vos communications. C'est là encore, où je dis que vous êtes très forts : c'est que vous communiquez très bien, vous faites croire aux gens qu'il y a une vraie concertation dans des réunions publiques – ou pas. Je reviens sur le comité de Saint-Julien. J'observe enfin que c'est lorsque nous nous fâchons et que nous exigeons des réunions que vous nous lâchez des choses : « il y a eu un programmiste... les Assiettes de la culture n'ont pas été organisées parce que la ministre de la Culture n'était pas libre, les Lavallois ne mangeront donc pas, etc. ». Cela m'amuse quelque part. Mais pourquoi associer les Assiettes de la Culture, qui vont avoir lieu tous les ans, à la venue d'un ministre ? Parce que cela fait de la communication. Cela ne fait pas de l'action au quotidien. C'est de cela aussi dont nous avons besoin.

M. le Maire : *Je crois qu'en matière de communication, certains savent faire. Moi, je regrette simplement que vous ne regardiez pas la ville – mais peu importe – et l'ensemble de nos engagements depuis 2008, tels qu'ils sont concrétisés aujourd'hui. Vous nous parliez en 2008 de communication et vous nous parlez, aujourd'hui, de communication. Après tout, vous êtes sur une ligne cohérente.*

Je propose que nous avancions et que nous prenions d'autres interventions éventuellement, parce que ce débat d'orientations culturelles a pris un peu de temps. Je propose de revenir aux orientations budgétaires. Marie-Cécile Clavreul.

Marie-Cécile Clavreul : *Je voulais intervenir sur les rythmes scolaires et les perspectives 2013. Vous l'évoquez dans une phrase assez lapidaire. Vous dites que ce sera une année essentielle d'analyse et de mise en place de stratégie de réussite éducative pour tous. Pour ma part, la phrase me semble un peu large, alors que les enjeux ne sont pas précisés au travers de cette phrase, notamment les enjeux financiers. Avant peut-être de parler des enjeux financiers, vous allez peut-être me dire si c'est effectif pour la rentrée 2013. C'est ma première question. Je pense que vous avez des informations qui pourraient nous intéresser sur ce point.*

Autre point important, je pense que les services de la ville ont déjà dû travailler à des éléments d'organisation et notamment de coûts. Quel coût pour la ville de Laval et pour tous les services concernés par ces modifications ? Quel engagement de l'État, en termes financiers, dans la mise en œuvre de ce projet ? Et puis, au quotidien, ce qui intéresse aussi les familles lavalloises, la mise en œuvre pratique, l'organisation des accueils périscolaires, la restauration, les partenariats associatifs, notamment les associations sportives qui accueillent les jeunes les mercredis ou pendant les vacances scolaires, etc. Je ne parle pas des élus de l'opposition, puisque nous ne sommes jamais invités nulle part, mais je refais la demande au cas où, pour participer à ces réflexions, car il nous semble important d'apporter notre voix concernant la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires pour nos enfants. J'aimerais bien que vous répondiez à ces questions parce que, dans le document que vous nous avez remis, c'est assez succinct.

M. le Maire : *Yan Kiessling souhaite vous répondre sur ces questions.*

Yan Kiessling : *Oui, Mme Clavreul, il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires, les éléments financiers seront donc débattus lors du budget primitif. Il s'agit effectivement de poser une problématique, celle de l'adaptation des rythmes scolaires. Je crois que les enjeux et les objectifs de la municipalité ont toujours été clairs, c'était de lutter contre l'échec scolaire et contre les discriminations, et de faire en sorte que tous les Lavallois, quel que soit leur milieu, puissent accéder au même niveau de culture, de sport ou d'activités qui leurs permettent ensuite de mieux réussir à l'école. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place le « 1+1 =1 », et c'est dans ce cadre que nous mettons en place, sur le quartier de Saint-Nicolas, sur le quartier des Pommeraies et sur le quartier des Fourches, des projets culturels en direction des plus jeunes, pour leur permettre, justement, d'avoir accès à des choses qu'ils n'ont pas.*

Dans l'organisation concrète, il faut attendre, bien sûr, les arbitrages du gouvernement. Il y a encore des négociations en cours et des rencontres qui doivent s'opérer entre les ministres. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'annonce, même si nous allons vers une concrétisation, dans les prochaines semaines, du projet gouvernemental. L'organisation n'est pour l'heure pas complètement fixée. Nous sommes donc dans l'attente de cela. Sachez que les services de la ville de Laval, que ce soient les services éducation, sport, enfance, petite enfance, jeunesse et puis vie des quartiers sont complètement mobilisés sur ces questions. Il y a déjà des rencontres entre professionnels pour, au moins, poser les principes de l'organisation. Moi, je crois que c'est une véritable chance, il ne faut pas le présenter comme quelque chose de négatif. Je pense que les rythmes scolaires, tels qu'ils existent aujourd'hui en France, ont besoin d'être revus, et que nous ne pouvons pas continuer d'avoir un manquement d'une demi-journée de classe par semaine ; car étalé sur une scolarité, cela représente, Mme Clavreul, la perte d'une année de scolarité. Nous avons perdu, en trente ans, une année de scolarité, car le temps continuait à se restreindre ! Ce n'est pas rien, et je crois que la responsabilité de la collectivité est d'abord de faire en sorte que dans le milieu scolaire les conditions d'accueil soient optimales. C'est ce que nous faisons en rénovant les écoles. Pour les accueils périscolaires du midi, il y a des réflexions et des choses organisées, qui ne sont pas remises en cause. Et ce n'est pas ce qui va être proposé par le gouvernement qui va nous arrêter dans cette démarche. Enfin, concernant l'accueil du temps après l'école, nous avons déjà engagé une très large discussion. Nous avons de l'expérience, et c'est basé sur cette expérience, menée notamment dans les quartiers de Saint-Nicolas, des Fourches et des Pommeraies, mais aussi ailleurs, que nous allons, je vous l'assure, dès l'année 2013, avoir un dispositif à la ville de Laval qui sera, à mon avis, assez exemplaire.

M. le Maire : *Merci, Yan Kiessling. Mme Clavreul.*

Marie-Cécile Clavreul : *C'est aussi de notre responsabilité d'élus. Nous l'avons vu pour d'autres collectivités qui ont déjà élaboré des analyses budgétaires de ce que seraient les coûts de mise en œuvre, nous avons quelques pistes, car elles ont été évoquées... Mais moi, je n'interviens pas sur le fond, j'interviens sur l'organisation et la mise en œuvre, et sur la participation de l'État à cette mise en œuvre. La rentrée scolaire de septembre 2013, c'est dans six mois, il ne reste plus que six mois de travail. Il serait judicieux que nous en sachions plus. Mais j'ose espérer que lorsque nous voterons le budget, ces éléments seront connus et que nous saurons le montant des budgets consacrés à ces questions. Cela fait partie de l'ensemble des discussions. Certes, le contenu est important, mais la mise en œuvre technique et les moyens techniques sont aussi importants, et notamment financiers, par les temps qui courent, c'est évident.*

M. le Maire : *Je propose que le ministre, Guillaume Garot, en fasse part à son collègue, Vincent Peillon, dès mercredi.*

Guillaume Garot : *Dès mercredi.*

Marie-Cécile Clavreul : *Je ne voulais pas vous le demander, car je ne mélange pas les genres.*

M. le Maire : *Merci, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention... il y en a. M. Dubourg.*

Xavier Dubourg : *Merci. Vous avez indiqué, tout à l'heure, que vous présentiez finalement vos engagements devant les Lavallois. Permettez-moi d'en rappeler un, et il n'est pas mince, ce sont les mots de votre voisin de gauche, M. le Maire, tout juste élu, qui disait : « Je n'augmenterai pas les impôts ». C'est un engagement qui a été pris par votre municipalité. Les Lavallois sont loin d'y retrouver leurs comptes.*

Par ailleurs, vous souhaitiez présenter des choses concrètes avec des dates et des avancées très réalistes. Quid des travaux du pôle d'échanges multimodal pour lequel nous n'avons pas de dates ? Il y avait même une délibération à l'étude et à l'ordre du jour de la commission préalable à cette séance qui a été retirée, puisque les négociations n'étaient pas abouties. Où en sommes-nous sur ce projet ? Prend-il déjà du retard avant même d'avoir commencé ? Et quel est le calendrier précis des opérations ?

M. le Maire : *Ce sont des données que vous ne voulez pas entendre. Je vous rappelle, qu'à Laval, les habitants paient au total moins d'impôts locaux qu'à La Roche-sur-Yon ...*

Xavier Dubourg : *Nous ne sommes pas à La Roche-sur-Yon.*

M. le Maire : *...à Saint-Brieuc, à Cholet, ou à Lorient, lorsqu'ils sont propriétaires de leur résidence principale et lorsqu'ils vivent en couple avec un enfant à charge. Je vous rappelle aussi, et c'est Claude Gourvil qui l'indiquait lors d'une récente réunion publique, que vous ne vous élevez pas contre les 40 % d'impôts du Conseil général qui ont été pratiqués pendant dix ans et qui pèsent sur la feuille de taxe d'habitation et de taxe foncière...*

Xavier Dubourg : *Je ne suis pas encore élu au Conseil général, je le suis à la mairie de Laval. C'est vous qui avez dit que vous n'alliez pas augmenter les impôts.*

M. le Maire : *Restons sereins. Vous qui êtes si prompt à condamner les augmentations d'impôts, ayez au moins la cohérence de les condamner toutes !*

Xavier Dubourg : *Je ne siège pas au Conseil général. Je suis élu à Laval.*

M. le Maire : *Je vous promets de faire passer votre message à Jean Arthuis dans les prochains jours. Je vous le dis, cette situation financière nous amène, par le biais d'un grand nombre d'abattements qui existent à Laval, à ce que la ville se classe dans la moyenne basse des villes en matière de fiscalité. Là encore, vous refusez la réalité, peut-être, mais je vous parle des faits et des chiffres qui ont été publiés récemment.*

Voilà, en matière de fiscalité, ce que je souhaitais vous répondre. Quant à la gare, si vous avez des contacts avec un certain nombre de maires de l'agglomération, ce que je crois, vous savez certainement que le projet, dans sa maquette financière et son timing, a été validé par le Conseil général, en session, la semaine dernière, et que nous sommes encore dans des arbitrages entre la ville, la SNCF et Réseau Ferré de France. C'est la raison pour laquelle, la convention de financement, ainsi que les dates, seront présentées au prochain conseil municipal. Voilà ce qui pousse, aujourd'hui, la ville à présenter cette convention simplement en décembre, pour boucler encore une fois l'engagement de la ville, et surtout, car tel est notre souhait, optimiser la participation de nos partenaires pour réduire la facture municipale.

Voilà où nous en sommes. Avez-vous d'autres interventions ? Oui, M. Phélipot.

Jacques Phélipot : *Oui, merci M. le Maire. Je voulais parler de la délégation de service public du stationnement, qui est évoquée également dans le chapitre « Attractivité » de ce DOB, et qui a été omise au moment de la présentation, mais qui figure pourtant sur notre écrit. Lors d'un dernier conseil municipal, en réponse à l'une de nos questions sur le zonage exact du stationnement payant, vous nous aviez alors répondu que rien n'était définitif et qu'une concertation aurait lieu avec les habitants concernés par ces nouvelles zones payantes. Or, la semaine passée, des Lavallois nous ont fait part de leur étonnement en voyant fleurir devant chez eux des socles réservés sans doute aux futurs horodateurs. Étonnement légitime, puisqu'aucun d'entre eux n'a été invité à une quelconque concertation, comme vous l'aviez promis, et pire encore, aucun n'a été informé. Afin de répondre aux interrogations de ces habitants, pourriez-vous nous indiquer pourquoi vous avez renoncé à cette concertation, qui vous est pourtant si chère ? Pourquoi n'avez-vous-même pas daigné les informer ? Enfin, toujours par souci d'information, pouvez-vous nous indiquer le tarif proposé à ces résidents pour pouvoir stationner devant chez eux, à moins, bien sûr, que ces tarifs ne fassent l'objet d'une concertation ? Merci.*

M. le Maire : *Bien évidemment, cette concertation a eu lieu. Oui, elle a eu lieu dans des organisations légitimes de concertation, entre l'équipe municipale et la ville de Laval, elle a eu lieu dans les assemblées de quartier. Elle a fait l'objet de débats nourris et approfondis, où toutes les questions ont obtenu réponse sans tabou. Je peux vous dire qu'il y avait du monde dans cette salle, jeudi dernier, pour parler du stationnement rive droite, avec des plans très précis et zoomés, comme nous l'avons fait il y a quelques semaines maintenant au Théâtre. Je peux vous assurer qu'était présent, dans la salle, un certain nombre de personnes très sensibles au sujet. Cette concertation a donc bien eu lieu et a existé à chaque assemblée de quartier. Dans tous les quartiers de Laval, ont été présentées la stratégie du stationnement, ainsi que la carte du stationnement.*

Pour répondre à votre deuxième question, c'était également présenté, et je crois que nous en avons même parlé à l'occasion du vote de la délibération sur la DSP stationnement. Le tarif est de 9 euros pour les résidents, par mois, soit une baisse de 25 % par rapport au tarif précédent.

9 euros par mois, le tarif a été donné à cette occasion, je pense que nous pourrions le retrouver dans le PV. 9 euros par mois, soit 25 % de baisse. Idir Aït-Arkoub l'a présenté. Voilà pour les réponses, avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Claudette Lefevre.

Claudette Lefevre : Merci, M. le Maire.

Mesdames et messieurs les élus, M. le Maire. Notre débat d'orientations budgétaires se tient dans un contexte difficile, comme il est indiqué dans le rapport qui nous a été transmis. De façon générale, nous ne pouvons pas dire que les clignotants économiques et sociaux soient au vert. La tendance la plus sûre qui se dessine pour 2013, à l'échelle mondiale comme au niveau européen, est une croissance très faible, voire une entrée en récession pour la zone euro. La prévision de croissance de 0,8, prise par le gouvernement pour établir son projet de Loi de Finances 2013, semble d'ailleurs bien optimiste pour de nombreux spécialistes. Cette tendance inquiétante n'est pas nouvelle, cela fait plusieurs années que nous sommes dans cette situation. Encore plus préoccupantes sont finalement les mesures prises par le gouvernement pour faire face à cette situation : réduction de la dépense publique et hausse des prélèvements fiscaux et sociaux sont les deux remèdes proposés, fondés sur la hantise de la dette publique et un objectif obsessionnel de réduction du déficit public. Ces solutions vont aller contre la croissance et contre le développement des capacités humaines. Le seul but assigné aux politiques publiques est de suivre les directives européennes fixées par divers traités européens, et notamment le dernier en date, le traité Merkel-Sarkozy, voté conjointement par la droite et le Parti socialiste, qui dépossède les peuples de leur souveraineté budgétaire, afin d'imposer des cures d'austérité à base de coupes de plus en plus profondes dans les budgets publics et sociaux.

Le rapport que vous nous proposez pointe le gel des concours de l'État pour les collectivités locales pour 2013, en omettant de mentionner la baisse importante pour 2014 et 2015. Nous constatons ces orientations qui vont mettre à mal les budgets de l'ensemble des collectivités locales. Rappelons que les collectivités locales représentent près de 75 % des investissements publics, et que ceux-ci sont extrêmement importants pour la croissance et l'emploi dans notre pays. Cette baisse des dotations sera impossible à compenser par une nouvelle hausse de la fiscalité locale, pour ne pas dire l'engagement pris en 2008 par notre majorité de ne plus augmenter les taux pendant la durée du mandat. Il va donc nous falloir consentir à de nouvelles économies, avec le risque de la disparition de pans entiers de services publics locaux.

Ces éléments de situation ne doivent pas pour autant nous conduire à faire de la pédagogie du renoncement, où nous expliquerions que « puisque tout va mal, on ne pourrait faire autrement que de serrer la vis encore et toujours plus ». Je rappelle qu'en tant qu'élus communistes et apparentés, nous sommes très attachés à ce que soit mise en œuvre, dans notre ville comme dans notre pays, une vraie politique de gauche. C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de faire pression sur le gouvernement pour qu'il change de cap et en finisse avec la politique d'austérité. Nous considérons que les 20 milliards d'euros donnés récemment, sans contrepartie, au patronat, auraient été plus utiles dans le budget des collectivités, pour la remise sur pied d'un impôt économique lié au territoire et la mise en place d'un véritable pôle public bancaire avec en son sein un secteur destiné au financement des collectivités pratiquant des taux d'intérêt très bas. Cette proposition éviterait à des villes comme Laval de payer des taux exorbitants et illégitimes à des banques privées.

En ce qui concerne les orientations proposées dans le rapport, nous émettons deux réserves : la première concerne le projet de DSP Parkings, dont nous persistons à penser que c'est un projet néfaste pour la ville et qui coûtera, au final, très cher aux contribuables Lavallois ; la seconde concerne la volonté de faire des économies importantes sur les dépenses de personnel, alors que de nombreux services manquent déjà de moyens humains.

Pour le reste, nous sommes globalement favorables aux orientations proposées, que ce soit la volonté de ne pas augmenter le taux d'imposition pour 2013, ou encore les investissements proposés de rénovation des quartiers et de l'école des Pommeraies ou les projets sur les quartiers de la gare et Ferrié.

Nous regrettons, tout de même, que le document qui nous est proposé ne soit pas assez détaillé et pas du tout chiffré, particulièrement pour la partie investissement, ce qui rend compliqué pour les élus que nous sommes de nous faire une opinion précise sur les différents projets. Merci, M. le Maire.

M. le Maire : *Merci, Claudette Lefebvre. Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Non, bien, je propose que nous prenions acte de ce débat d'orientations budgétaires*

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

N°S 443 - PAGFGV - 3
Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2013.

M. le Maire : *Continuons notre conseil municipal. Sid-Ali Hamadaïne, pour une indemnité de conseil des receveurs municipaux.*

Sid-Ali Hamadaïne : *Merci, M. le Maire. Je vous propose de faire un rapport pour deux délibérations, la 4 et la 5, si vous le voulez bien.*

M. le Maire : *Avec plaisir.*

RAPPORT

INDEMNITÉ DE CONSEIL DES RECEVEURS MUNICIPAUX

Rapporteur : Sid-Ali Hamadaïne

Les comptables du trésor exerçant les fonctions de receveur municipal peuvent fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations donnent lieu au versement d'une indemnité de conseil qui est fonction de la moyenne des dépenses des trois dernières années, dans la limite d'un plafond qui se fixait à 11 279 € en 2011. Le conseil municipal a la possibilité de moduler à la baisse cette indemnité en fonction des prestations qui seront demandées au comptable.

Madame Peslier-Bouvier a perçu l'indemnité fixée par le conseil municipal du 18 octobre 2010. Toutefois, elle a cessé ses fonctions le 29 février 2012. Monsieur Illand a été nommé comptable par intérim du 1er mars au 31 août 2012 et Madame Dorimond-Equinoxe a pris ses fonctions au 1er septembre 2012. Or, le décret de 1983 fixant les conditions d'attribution de cette indemnité stipule qu'une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement du comptable.

Il vous est donc proposé de fixer l'indemnité de conseil du comptable public au maximum autorisé, ce qui représente une indemnité brute de 9 309,75 € pour 2012, proratisée de la manière suivante :

- du 1er mars au 31 août 2012 : le montant brut de l'indemnité attribuée à Monsieur Illand est de 4 654,87 €,
- à compter du 1er septembre 2012, le montant brut de l'indemnité attribuée à Madame Dorimond-Equinoxe s'élève à 3 102,94 €.

M. le Maire : *Merci, Sid-Ali Hamadaïne, pour ce rapport avec deux délibérations.*

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL (M. ILLAND)

N°S 443 - PAGFGV - 4

Rapporteur : Sid-Ali Hamadaïne

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 relatif à l'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal,

Considérant qu'il a été procédé à un changement de trésorier le 1er mars 2012,

Qu'il convient donc en cas de changement de comptable d'adopter une nouvelle délibération permettant l'octroi de l'indemnité de conseil,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'indemnité de conseil est allouée à Monsieur Serge Illand, à compter du 1er mars 2012, au taux maximum autorisé par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL (M^{ME} DORIMOND-EQUINOXE)

N°S 443 - PAGFGV - 5

Rapporteur : Sid-Ali Hamadaïne

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 relatif à l'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal,

Considérant qu'il a été procédé à un changement de trésorier le 1er septembre 2012,

Qu'il convient donc en cas de changement de comptable d'adopter une nouvelle délibération permettant l'octroi de l'indemnité de conseil,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'indemnité de conseil est allouée à Madame Dorimond-Equinoxe, à compter du 1er septembre 2012, au taux maximum autorisé par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Guy Gournay, pour le programme 2012 d'effacement des réseaux électriques.*

RAPPORT

PROGRAMME 2012 D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Rapporteur : Guy Gournay

À l'occasion des conseils municipaux des 27 février 2012 et 21 mai 2012, les avant-projets des travaux d'effacement de réseaux électriques par le Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne (SDEGM) des rues Beauregard et Bernard Le Pecq, puis Crossardière et Solférino ont été approuvés par l'assemblée délibérante.

Depuis la loi de finances rectificative pour 2009 du 20 avril 2009, les contributions des communes à ces travaux peuvent être imputées en investissement ce qui nécessite des délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

S'agissant de travaux, il vous est donc proposé de contribuer à leur réalisation sous forme d'un fonds de concours.

M. le Maire : *Merci, Guy Gournay. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Il n'y en a pas.*

PROGRAMME 2012 D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

N°S 443 - PAGFGV - 6
Rapporteur : Guy Gournay

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5212-26,

Vu la loi de finances rectificative n°2009-431 du 20 avril 2009 et notamment son article 14,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité et notamment son article 23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2012 approuvant l'avant-projet d'effacement des réseaux électriques rues Crossardière et Solférino,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2012 approuvant l'avant-projet d'effacement des réseaux électriques rues Beauregard et Bernard Le Pecq,

Considérant que ces effacements relèvent d'opérations d'aménagement imputées en section d'investissement,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les participations auprès du Syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne (SDEGM) pour les effacements des réseaux électriques rues Crossardière, Solférino, Beauregard et Bernard Le Pecq s'effectueront par le biais de fonds de concours imputés en section d'investissement.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Maintenant, à la grande question que se passera-t-il dans 11 jours et 22 heures, Florence Fabre-Dureau va nous répondre, tout de suite, avec la délibération sur ce partenariat.*

RAPPORT

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LES LUMIÈRES DE LAVAL 2012

Rapporteur : Florence Fabre-Dureau

Dans le cadre des festivités et animations de fin d'année 2012, la ville de Laval organise, à compter du 1er décembre 2012, une nouvelle édition des "Lumières de Laval".

Elle propose, dans ce cadre, la projection d'un film, "La souris du Père Noël" de Vincent Monluc, à la salle de L'avant scène, du 25 décembre 2012 au 5 janvier 2013. L'entrée sera gratuite et quatre projections auront lieu par jour.

Les "Lumières de Laval" constituent un événement important qui impacte fortement l'attractivité du territoire et l'économie locale. L'organisation de cette manifestation s'appuie sur la mobilisation des acteurs locaux.

En 2008, la ville de Laval a décidé d'entreprendre cette démarche de partenariat conformément à la loi du 1er août 2003 relative au mécénat. Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan de redressement des finances municipales dont l'un des objectifs est la recherche de partenariats publics et privés. Ainsi, depuis 2008, un partenariat a été conclu avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF) pour l'organisation des "Lumières de Laval".

Ce partenariat a été reconduit pour l'année 2012. Il associe également la région Pays de la Loire et la Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne.

Pour 2012, la participation d'ERDF s'élèvera à 6 000 euros, celle de la région à 5 000 euros et celle de la CCI à 2 000 euros.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer les conventions de partenariat relatives à l'organisation des Lumières de Laval, ainsi que tout document nécessaire à la projection du film "La souris du Père Noël".

Florence Fabre-Dureau : *La ville de Laval propose, dans le cadre des Lumières de Laval, la projection d'un film « La souris du Père Noël », du 25 décembre 2012 au 5 janvier 2013, à l'Avant-scène, à raison de quatre projections gratuites par jour.*

D'autre part, la ville entreprend pour les Lumières une démarche de partenariat public/privé, depuis 2008, notamment avec ERDF, la région des Pays de Loire et la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI). Pour 2012, la participation d'ERDF s'élèvera à 6 000 euros, celle de la région à 5 000 euros et celle de la CCI à 2 000 euros.

Il vous est donc proposé d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat relatives à l'organisation des Lumières, ainsi que tout document nécessaire à la projection du film « La souris du Père Noël ».

M. le Maire : *Merci, Florence Fabre-Dureau. C'est donc bien le lancement des Lumières qui aura lieu le 1er décembre à 18 h 30. Existe-il des oppositions à cette délibération et convention de partenariat, 13 000 euros de partenariat ? Pas d'opposition, pas d'abstention, je mets aux voix.*

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LES LUMIÈRES DE LAVAL 2012

N°S 443 - PAGFGV - 7

Rapporteur : Florence Fabre-Dureau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi du 1er août 2003 relative au mécénat,

Considérant que la ville de Laval organise, à compter du 1er décembre 2012, une nouvelle édition des "Lumières de Laval",

Qu'elle souhaite associer à cet événement des entreprises et des acteurs locaux grâce au mécénat,

Que la société ERDF département de la Mayenne, la région des Pays de la Loire et la Chambre de commerce et de l'industrie de la Mayenne ont répondu favorablement,

Qu'il convient d'établir une convention définissant les modalités de partenariat entre la ville de Laval et ces mécènes,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal approuve les conventions de partenariat avec ERDF, la région Pays de la Loire et la Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne relatives à l'organisation de l'édition 2012 des "Lumières de Laval".

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions, ainsi que tout document relatif à l'organisation de l'édition 2012 des "Lumières de Laval" et notamment les documents nécessaires à la projection du film "La souris du Père Noël" de Vincent Monluc, à la salle de L'avant scène, du 25 décembre au 5 janvier 2013.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions à venir si d'autres mécènes manifestaient leur volonté de participation dans ce même cadre.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Convention avec l'association Sauvegarde, pour un chantier éducatif au marché de Noël. Toujours Florence Fabre-Dureau.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAUVEGARDE MAYENNE-SARTHE POUR UN CHANTIER ÉDUCATIF AU MARCHÉ DE NOËL 2012

Rapporteur : Florence Fabre-Dureau

Pour assurer une bonne tenue du site du marché de Noël, il s'avère nécessaire de procéder, notamment sur les créneaux de restauration, à un nettoyage régulier des espaces repas et du sol.

Pour se faire, il est proposé de solliciter l'association « Sauvegarde Mayenne Sarthe », qui dans le cadre d'un chantier éducatif, pourrait assurer cette mission. Celle-ci recouvrirait, par ailleurs, les objectifs de la Sauvegarde en terme d'utilité sociale, d'insertion sociale et professionnelle auprès des personnes qu'elle accompagne, soit 2 ou 3 jeunes âgés de plus de 18 ans.

Le chantier se déroulera au square de Boston, du 12 au 16 décembre 2012, et consistera à :

- débarrasser les tables mises à la disposition des visiteurs pour se restaurer,
- nettoyer le site du Marché de Noël,
- mettre en place des conteneurs le soir sur les trottoirs pour la collecte du lendemain.

Le coût forfaitaire pour la ville s'élève à 512 €, correspondant à 24 h de travail.

Il vous est proposé de valider cette proposition et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette organisation.

Florence Fabre-Dureau : *Il faut savoir que cela a déjà été fait l'an dernier.*

M. le Maire : *Merci. Je signerai avec plaisir si vous m'en donnez l'accord.*

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SAUVEGARDE MAYENNE-SARTHE POUR UN CHANTIER ÉDUCATIF AU MARCHÉ DE NOËL 2012

N°S 443 - PAGFGV - 8

Rapporteur : Florence Fabre-Dureau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la ville de Laval organise Le marché de Noël 2012, au square de Boston, du 12 au 16 décembre 2012,

Que pour assurer une bonne tenue du site du marché de Noël, il s'avère nécessaire de procéder, notamment sur les créneaux de restauration, à un nettoyage régulier des espaces repas et du sol,

Que l'association « Sauvegarde Mayenne Sarthe » a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle de jeunes,

Que dans ce but, elle met en place des chantiers éducatifs avec différents partenaires,

Qu'il convient d'établir une convention avec l'association Sauvegarde Mayenne Sarthe qui, dans le cadre d'un chantier éducatif, assurera cette mission,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention de partenariat entre la ville de Laval et l'association Sauvegarde Mayenne Sarthe afin de maintenir propre le site du Marché de Noël est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout acte relatif à cette opération.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Jean-Yves Lefeuvre, pour un contrat d'engagement entre la ville de Laval et l'association Compagnie le Moulin en herbe, dans le cadre d'une formation « Alcool et addictions ».*

RAPPORT

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE LE MOULIN EN HERBE DANS LE CADRE DE LA FORMATION "ALCOOL ET ADDICTIONS : OSONS EN PARLER"

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuvre

La ville de Laval, dans le cadre du plan de formation, met en place une formation sur le thème « alcool et addictions : osons en parler ». Cette formation s'inscrit parmi les actions de formation dispensées par le CNFPT à l'attention des encadrants sur la prévention du risque alcool. Les objectifs de cette action sont d'apporter une information sur les comportements à risque et la dépendance aux substances addictives aux responsables de services et d'équipes, de donner des éléments de compréhension pour leur permettre d'intervenir sur le lieu de travail, d'exercer leur responsabilité en référence au cadre réglementaire et de réfléchir à la mise en place de conditions qui favorisent et préservent la santé au travail. L'introduction de cette formation par des saynettes visent, par le biais du théâtre, à faire tomber les idées reçues et permettre de communiquer plus facilement. Les thèmes abordés lors de ces saynettes servent d'introduction à la formation.

Cette formation s'adresse à l'ensemble des 160 encadrants, dans le cadre de la prévention des addictions engagée par la ville.

Une contrat d'engagement fixant les modalités d'intervention de l'association « Compagnie le Moulin en Herbe » est nécessaire pour le déroulement de ces représentations.

Il vous est demandé d'approuver le principe de ce contrat d'engagement entre la ville de Laval et l'association « Compagnie le Moulin en Herbe » et d'autoriser le maire à signer celui-ci.

Jean-Yves Lefeuvre : *Nous avons établi, en début d'année, un règlement pour mieux lutter contre les addictions, en particulier contre l'alcoolisme. Dans le cadre de ce règlement, nous avons entrepris une action de formation vis-à-vis des encadrants, et nous avons un contrat d'engagement avec l'association Compagnie le Moulin en herbe. Nous vous proposons donc de permettre au maire de signer ce contrat d'engagement pour la formation de nos encadrants.*

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE LE MOULIN EN HERBE DANS LE CADRE DE LA FORMATION "ALCOOL ET ADDICTIONS : OSONS EN PARLER"

N°S 443 - PAGFGV - 9
Rapporteur : Jean-Yves Lefeuvre

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des communes, livre IV,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant que la ville de Laval mène une politique de prévention des conduites addictives auprès du personnel municipal et plus particulièrement de formation de l'ensemble des encadrants sur la prévention des addictions,

Qu'il convient d'établir un contrat d'engagement afin de fixer les modalités d'intervention de l'association Compagnie le Moulin en Herbe sur la création et la représentation de saynettes en introduction des sessions de formation sur le thème "alcool et addictions, osons en parler",

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le contrat d'engagement entre la ville de Laval et l'association Compagnie le Moulin en Herbe est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat d'engagement entre la ville de Laval et l'association Compagnie le Moulin en Herbe.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Jean-Yves Lefevre, toujours, pour l'acquisition d'un véhicule auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS), une modification pour une question de plaque.*

RAPPORT

ACQUISITION D'UN VÉHICULE AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL - MODIFICATIF

Rapporteur : Jean-Yves Lefevre

Par délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2012, la ville de Laval a acquis auprès du Centre communal d'action sociale de Laval quatre véhicules (Peugeot 106), en vue de remplacer les véhicules qui ne répondent plus aux besoins des services municipaux ou les véhicules en fin de vie qui génèrent des coûts de fonctionnement élevés (notamment frais de réparation).

Ces acquisitions se sont faites au prix de 1 € chacune.

Suite à une erreur matérielle concernant la plaque d'immatriculation d'un des véhicules, il convient d'adopter une nouvelle délibération approuvant l'acquisition du véhicule Peugeot 106 immatriculé 8399 RW 53, date de 1ère mise en circulation 1er décembre 1997 (en remplacement de 8393 RW 53).

Jean-Yves Lefevre : *Nous avons déjà soumis cette délibération qui consistait, je vous le rappelle, en l'achat pour l'euro symbolique de deux voitures au CCAS, mais il y avait une erreur d'immatriculation. Nous vous la soumettons donc avec la bonne immatriculation.*

M. le Maire : *Comme quoi, ... Je rappelle que c'est bien le 8399 RW 53 que nous achetons.*

ACQUISITION D'UN VÉHICULE AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL - MODIFICATIF

N°S 443 - PAGFGV - 10

Rapporteur : Jean-Yves Lefevre

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2012 relative à l'acquisition de quatre véhicules auprès du Centre communal d'action social de Laval,

Considérant qu'une erreur matérielle concernant la plaque d'immatriculation d'un des véhicules apparaît dans la délibération susvisée,

Qu'il convient d'adopter une nouvelle délibération approuvant l'acquisition du quatrième véhicule,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La délibération du conseil municipal n° S 440-PAGFG V-5- en date du 9 juillet 2012 relative à l'acquisition de quatre véhicules auprès du Centre communal d'action social de Laval est modifiée comme suit :

La ville de Laval acquiert, auprès du centre communal d'action sociale de Laval, un véhicule 106 de marque Peugeot immatriculé 8399 RW 53 en remplacement, pour erreur matérielle, du véhicule immatriculé 8393 RW 53, au prix de 1 €.

Les trois autres acquisitions de véhicules demeurent inchangées.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Une demande de subvention au Fonds national de prévention de la Caisse Nationale de retraite des agents des collectivités locales, pour la réalisation de documents uniques. Jean-Yves Lefeuvre.*

RAPPORT

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LA RÉALISATION DE DOCUMENTS UNIQUES

Rapporteur : Jean-Yves Lefeuvre

La collectivité a décidé, après avis du Comité d'hygiène et de sécurité du 29 novembre 2011 dernier, de réaliser les documents uniques des services de la restauration collective, de l'enseignement, de la jeunesse, de la petite enfance et des sports.

Cette démarche a pour objectifs :

- d'améliorer les conditions de travail des agents,
- de diminuer le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- de recenser les principales actions de prévention à mener auprès de ces services.

La mise en place de cette démarche va requérir la participation de nombreux acteurs internes (responsables des services cités dessus, agents de ces services, service prévention et sécurité).

Pour pouvoir mener cette politique, la collectivité peut bénéficier d'une aide financière octroyée par le Fonds national de prévention (FNP) de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Ce fonds a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention grâce à des subventions accordées au prorata du temps mobilisé par les acteurs internes pour cette démarche.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Fonds national de prévention de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Jean-Yves Lefeuvre : *Toujours dans le souci de notre personnel, nous avons des actions de prévention, en particulier par la réalisation de documents uniques qui vise à la sécurité de nos agents. Pour la réalisation de ces documents uniques, il nous en reste quelques-uns encore à faire sur la ville de Laval, nous demandons une subvention au Fonds national de prévention de la Caisse Nationale de retraite des agents des collectivités.*

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LA RÉALISATION DE DOCUMENTS UNIQUES

N°S 443 - PAGFGV - 11
Rapporteur : Jean-Yves Lefeuvre

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et prévention dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) en date du 29 novembre 2011 concernant la réalisation de l'évaluation des risques professionnels des services de la restauration collective, de l'enseignement, de la jeunesse, de la petite enfance et des sports,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de la politique menée en matière de prévention des risques professionnels de la collectivité,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles dans le cadre du projet d'évaluation des risques professionnels, notamment auprès du Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Convention avec l'INSEE pour la transmission des données état civil par Internet. Qui est pour l'Internet ? Idir Aït-Arkoub.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC L'INSEE POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES ÉTAT CIVIL PAR INTERNET

Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est chargé de la tenue du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) conformément à l'article 6 du décret n° 47-834 du 13 mai 1947. Ce répertoire est mis à jour quotidiennement grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes. Il permet l'alimentation du système national d'assurance vieillesse, sur lequel sont adossés les répertoires de l'ensemble de la sphère sociale.

Actuellement, la ville de Laval transmet régulièrement ses données à l'Insee via le site dédié AIREPPNET.

La ville de Laval souhaite modifier le mode de transmission de ses données et utiliser dorénavant le système de dépôt de fichier intégré (SDFi), application Insee intégrée directement dans le logiciel métier de la ville afin de permettre une meilleure automatisation.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre l'Insee et la ville de Laval afin de définir les modalités et conditions du partenariat pour la transmission des données de l'état civil.

Il vous est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Idir Aït-Arkoub : *Vous avez tout dit dans le titre, M. le Maire. Il s'agit uniquement de modifier le mode de transfert, qui se fait aujourd'hui via un logiciel sur un site dédié, et de le remplacer par un module que nous intégrons dans le logiciel métier. Cette modification permettra aussi d'arrêter l'abonnement d'une ligne informatique de 1 400 € par an.*

M. le Maire : *Il n'y a pas de petites économies. Merci, Idir Aït-Arkoub.*

CONVENTION AVEC L'INSEE POUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES ÉTAT CIVIL PAR INTERNET

N°S 443 - PAGFGV - 12
Rapporteur : Idir Aït-Arkoub

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la ville de Laval souhaite optimiser l'automatisation des transferts d'information avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee),

Qu'il convient d'établir une convention entre l'Insee et la ville de Laval afin de définir les modalités et conditions du partenariat pour la transmission des données de l'état civil,

Sur proposition de la commission personnel - administration générale - finances - gestion de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal approuve la transmission des données état civil de la ville de Laval à l'INSEE via l'application système de dépôt de fichier intégré (SDFi).

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention établissant les modalités et les conditions de partenariat entre la ville de Laval et l'Insee.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous changeons de commission, pour passer à la commission cadre de vie et écologie urbaine.*

*

CADRE DE VIE - ÉCOLOGIE URBAINE

M. le Maire : *C'est Marielle Rolinat qui nous présente la convention de partenariat passée entre la ville de Laval et l'Institut médico-éducatif (IME) Jean-Baptiste Messenger.*

RAPPORT

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF JEAN-BAPTISTE MESSENGER

Rapporteur : Marielle Rolinat

L'Institut médico-éducatif Jean-Baptiste Messenger intervient sous l'égide de l'ADAPEI 53 dont le but est d'accueillir, d'aider et orienter les familles, en particulier celles assurant la responsabilité d'un enfant, adolescent ou jeune adulte confronté à des déficits intellectuels.

L'IME souhaite donc inscrire de jeunes adultes concernés dans une démarche d'utilité sociale, préalable indispensable à une future intégration professionnelle réussie : être utile au bon fonctionnement du site d'affectation, développer le sentiment d'appartenance à un groupe au moyen de travaux axés nature et environnement.

La ville de Laval est donc sollicitée par l'Institut, qui souhaite étendre son partenariat à une nouvelle activité "art floral", objet d'une nouvelle convention, dans des conditions semblables aux deux projets concernant des travaux d'entretien au centre horticole (convention 1) et aux jardins de la Perrine (convention 2).

Il convient donc d'autoriser le maire à signer les conventions à intervenir pour l'année scolaire 2012-2013, sachant qu'un bilan plus formel, établi entre les deux parties, permettra, si elles le souhaitent, la reconduction expresse des conventions pour les années suivantes.

Marielle Rolinat : *L'Institut médico-éducatif (IME) Jean-Baptiste Messenger, qui dépend de l'ADAPEI 53, accueille des enfants, des adolescents ou jeunes adultes confrontés à des déficiences intellectuelles. L'IME souhaite inscrire les jeunes adultes dans une démarche d'utilité sociale préalable, indispensable à leur intégration professionnelle réussie. La ville de Laval est sollicitée pour étendre son partenariat à une nouvelle activité « art floral », objet d'une nouvelle convention. Cette nouvelle convention est établie dans les mêmes conditions que les deux autres, déjà existantes, auprès de nos services. En effet, des jeunes interviennent déjà dans l'entretien au centre horticole, ainsi qu'au jardin de la Perrine. M. le Maire, il s'agit donc de signer les conventions.*

M. le Maire : *Merci beaucoup, c'est toujours avec plaisir que je signe ce type de convention.*

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF JEAN-BAPTISTE MESSENGER

N°S 443 - CVEU - 1
Rapporteur : Marielle Rolinat

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2011 relative au partenariat entre la ville de Laval et l'Institut médico-éducatif Jean-Baptiste Messenger,

Considérant que la ville de Laval développe une politique de lutte contre les discriminations,

Qu'elle accueille et encadre un groupe de jeunes de l'Institut médico-éducatif Jean-Baptiste Messenger, dans le cadre d'un programme d'insertion par le travail,

Que l'Institut médico-éducatif Jean-Baptiste Messenger a sollicité la ville pour étendre le partenariat existant à une nouvelle activité "art floral",

Qu'il convient d'établir de nouvelles conventions pour toutes les activités faisant l'objet de ce partenariat,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat entre la ville de Laval et l'Institut médico-éducatif Jean-Baptiste Messenger pour accueillir et encadrer un groupe de jeunes au jardin de la Perrine, au centre horticole et pour une activité art floral est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions de partenariat entre la ville de Laval et l'IME Jean-Baptiste Messenger.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *L'aménagement très important pour une activité extrêmement prisée à Laval, l'extension des jardins familiaux du Bourny, permis de construire et déclaration préalable. Rapporteur, Claude Gourvil.*

RAPPORT

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'EXTENSION DES JARDINS FAMILIAUX DU BOURNY

Rapporteur : Claude Gourvil

Le site des jardins familiaux du Cormier, au Bourny, géré de façon associative, comprend actuellement une centaine de parcelles.

Pour répondre à une demande croissante des habitants, ainsi qu'à de nouveaux besoins (parcelles de petite taille plus adaptée à certains usagers : personnes âgées, personnes actives, célibataires ...), la ville de Laval, en concertation avec l'association, a décidé l'extension de ces jardins.

Cette extension doit aboutir à la création de 28 parcelles, et sera scindée en deux tranches de travaux à réaliser au cours du premier trimestre 2013.

L'aménagement comprend la construction de 8 abris de jardins partagés par tranches (cf. plan joint), pour une surface totale construite de 217 m² et nécessite le dépôt préalable d'un permis de construire.

Il convient d'autoriser le maire à solliciter les différentes autorisations de construire nécessaires à la réalisation de ce projet.

Claude Gourvil : *Très important et très attendu également. Pour répondre à cette demande croissante des habitants, mais aussi à de nouvelles pratiques des jardiniers et jardinières – il y a de plus en plus de jardinières, d'ailleurs –, et face aux besoins qui évoluent en nombre et en mode de jardinage, il était nécessaire d'accroître la surface à jardiner, mais également de proposer de plus petites parcelles. En partenariat avec l'association des Jardins familiaux, nous avons choisi d'étendre le jardin familial du Cormier au Bourny, pour aboutir dans un premier temps à la création de 28 parcelles réalisées au premier semestre 2013. L'aménagement comprend la construction de huit abris de jardins partagés, par module de quatre, voire de deux sur le côté (vous avez un plan de joint), pour une surface totale de 217 m², qui nécessite le dépôt préalable d'un permis de construire. L'objet de cette délibération est d'autoriser le maire à solliciter les différentes autorisations de construire nécessaires à la réalisation de ce projet important et durable.*

M. le Maire : *Absolument, absolument important.*

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'EXTENSION DES JARDINS FAMILIAUX DU BOURNY

N°S 443 - CVEU - 2
Rapporteur : Claude Gourvil

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.421-1 et suivants,

Considérant que la ville de Laval souhaite mettre en œuvre un projet d'extension des jardins familiaux du Bourny sur un terrain jouxtant le site actuel,

Que le projet d'aménagement comprend la construction d'abris de jardins nécessitant le dépôt de demandes de permis de construire,

Qu'il convient d'autoriser le maire à déposer ces demandes de permis,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le projet d'extension des jardins familiaux du Bourny est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à déposer toutes les autorisations d'urbanisme liées au projet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Claude Gourvil, toujours, pour une convention de raccordement et de traitement des eaux usées de la commune de La Chapelle-Anthenaise.*

RAPPORT

CONVENTION RELATIVE AU RACCORDEMENT ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

Rapporteur : Claude Gourvil

Les communes du SMACEL (Bonchamp, Changé, L'Huisserie, Saint Berthevin, Louverné) déversent leurs eaux usées dans le réseau d'assainissement de Laval. Ces eaux usées sont ensuite traitées à la station d'épuration du Bas des Bois.

Les communes du SMACEL participent aux financements des travaux d'extension et de restructuration de la station d'épuration.

Par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2012, la commune de la Chapelle Anthenaise a sollicité son adhésion au SMACEL. Ses eaux usées transiteront par la commune de Louverné.

Le comité syndical du SMACEL a accepté l'adhésion de la Chapelle Anthenaise par délibération en date du 7 juin 2012.

Deux conventions ont déjà été établies entre la ville de Laval et les communes du SMACEL. Elles définissent les participations financières de chaque commune. La première, en 2006, fixe les pourcentages de participation des communes pour la phase 1 (traitement biologique des graisses et séchage solaire des boues). La seconde, en 2009, fixe les bases de calcul permettant d'établir la participation de ces mêmes communes pour la phase 2 (extension de la station d'épuration).

L'intégration de la commune de la Chapelle Anthenaïse au SMACEL modifie les pourcentages de répartition fixés dans les 2 conventions.

Il convient donc d'une part, d'établir un avenant à chaque convention établie avec les communes du SMACEL afin de tenir compte de la participation de la Chapelle Anthenaïse.

Il convient, d'autre part, de faire signer à la Chapelle Anthenaïse les deux conventions de financement ainsi rectifiées.

Il vous est proposé d'approuver les avenants fixant les modalités de répartition du financement des travaux d'extension de la station d'épuration de Laval, entre le syndicat mixte de l'assainissement des communes environnantes de Laval (SMACEL) et la ville de Laval, les conventions (phase 1 et phase 2) avec la Chapelle Anthenaïse, et d'autoriser le maire à signer tous ces documents.

Claude Gourvil : *Une délibération un petit peu technique. Vous savez que la station d'épuration de la ville de Laval ne reçoit pas seulement les effluents de la ville de Laval, mais également ceux des communes du SMACEL (Bonchamp, Changé, L'Huisserie, Saint-Berthevin et Louverné), que la commune de la Chapelle-Anthenaïse a souhaité adhérer au SMACEL pour pouvoir nous remettre, via la commune de Louverné, ses effluents. Le SMACEL a donc accepté la décision de La Chapelle-Anthenaïse par délibération en date du 7 juin 2012. Or, nous avons deux conventions avec le SMACEL et les différentes communes qui le composent, aussi bien pour la phase 1 (traitement biologique des graisses et séchage solaire des boues), que pour la phase 2 (extension de la station d'épuration qui, je vous le rappelle, passe de 150 000 habitants à 250 000 équivalent habitants). L'intégration de La Chapelle-Anthenaïse modifie les pourcentages de répartition de financement de ces phases. Il convient donc, d'une part, d'établir un avenant pour chacune des conventions établies avec les communes du SMACEL, afin de tenir compte de la participation de la commune ; et d'autre part, de faire signer à La Chapelle-Anthenaïse les deux conventions de financement ainsi rectifiées. Voilà ce que nous vous proposons.*

M. le Maire : *Très bien, merci Claude Gourvil. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas.*

CONVENTION RELATIVE AU RACCORDEMENT ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAÏSE

N°S 443 - CVEU - 3
Rapporteur : Claude Gourvil

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2005 autorisant le maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation des travaux d'extension et de restructuration de la station d'épuration,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2006 relative à la convention de financement avec le SMACEL pour les travaux de la phase 1 de la station d'épuration,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2009 relative à la convention de financement avec le SMACEL pour les travaux de la phase 2 de la station d'épuration,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2011 portant sur un avenant modifiant la répartition financière entre la ville de Laval et le SMACEL, suite à une modification des données de calcul des flux de la commune de Louverné,

Considérant que la commune de la Chapelle Anthenaise a intégré le syndicat mixte de l'assainissement des communes environnantes de Laval (SMACEL),

Qu'il convient d'établir un avenant à chaque convention établie avec les communes du SMACEL, rectifiant leur participation au financement des travaux d'extension et de restructuration de la station d'épuration du Bas des Bois,

Qu'il convient de passer avec la Chapelle Anthenaise des conventions de financement des travaux d'extension de la station d'épuration du Bas des Bois pour les phases 1 et 2,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les avenants à la convention fixant les modalités de répartition du financement des travaux d'extension de la station d'épuration de Laval, entre le syndicat mixte de l'assainissement des communes environnantes de Laval (SMACEL) et la ville de Laval.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions (phase 1 et phase 2) avec la Chapelle Anthenaise.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Nous passons maintenant aux délibérations de la commission attractivité et développement.*

*

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

M. le Maire : *Sid-Ali Hamadaïne, pour une convention cadre de partenariat pour le développement de l'action culturelle en milieu pénitentiaire.*

RAPPORT

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Rapporteur : Sid-Ali Hamadaïne

L'administration pénitentiaire et le Ministère de la culture conduisent depuis plus de vingt ans une politique commune donnant accès à la culture aux personnes placées sous main de justice. La culture est un vecteur de revalorisation personnelle et d'insertion sociale.

La ville de Laval souhaite s'associer aux valeurs et principes défendus et, conformément aux conclusions des assises de la culture, mettre en place un partenariat avec la direction de l'administration pénitentiaire, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la maison d'arrêt et la FAL, coordinatrice de la programmation culturelle de la maison d'arrêt.

Ce partenariat permet de poursuivre le développement et les actions autour du livre et de la lecture, de proposer un programme d'actions avec les services culturels municipaux, de donner la possibilité à la Maison d'arrêt d'intégrer des événements culturels lavallois et, de façon générale, de faire des propositions culturelles jugées opportunes, adaptées et utiles.

Cette convention cadre fera l'objet d'avenants afin de déterminer, chaque année, un programme d'actions précises avec chacun des services culturels de la ville.

Il vous est donc proposé d'approuver le partenariat avec la direction de l'administration pénitentiaire, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la maison d'arrêt et la FAL, coordinatrice de la programmation culturelle de la maison d'arrêt.

M. le Maire : *Merci, Sid Ali-Hamadaïne, pour cette convention cadre de partenariat et pour sa présentation. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas.*

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

N°S 443 - AD - 1

Rapporteur : Sid-Ali Hamadaïne

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que l'administration pénitentiaire et le Ministère de la culture conduisent une politique commune en direction des personnes placées sous main de justice,

Que la ville, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite s'associer, développer et accroître l'accessibilité à la culture au plus grand nombre,

Qu'il convient de mettre en place un partenariat avec la direction de l'administration pénitentiaire, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la maison d'arrêt et la FAL, coordinatrice de la programmation culturelle de la maison d'arrêt,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat à intervenir entre la ville de Laval, la direction de l'administration pénitentiaire, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, la maison d'arrêt et la FAL, coordinatrice de la programmation culturelle de la maison d'arrêt est approuvé.

Article 2

Chaque établissement culturel établira un programme annuel d'actions qui fera l'objet d'un avenant à cette convention.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat, les avenants définissant les programmes annuels, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Emmanuel Doreau va nous mettre au parfum, maintenant, concernant une convention avec la ville de Grasse.*

RAPPORT

CONVENTION AVEC LA VILLE DE GRASSE POUR LA PROLONGATION DU DÉPÔT DE DEUX FLACONS DE PARFUM PERSES

Rapporteur : Emmanuel Doreau

La ville de Grasse, à l'occasion de l'ouverture du nouveau musée international de la parfumerie en 2004, a sollicité le prêt de deux flacons de parfum perses, l'un en cuivre argent et émail cloisonné (Inventaire 5842) et l'autre en cuivre ciselé et doré (inventaire 5843).

Par délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2008, la ville de Laval a accordé ce prêt.

Devant l'intérêt de la présentation de ces objets dans l'exposition permanente du musée de Grasse, la prolongation du dépôt pour une durée de cinq ans est sollicitée.

Il vous est demandé d'accepter le principe de la prolongation de ce dépôt temporaire et d'autoriser le maire à signer la convention de dépôt avec la ville de Grasse.

Emmanuel Doreau : *Excellent ! Oui, M. le Maire, nous avons prêté, en juin 2008, deux magnifiques flacons à parfum perses au musée international de la parfumerie de Grasse. Le musée international de la parfumerie de Grasse en est très content, et c'est la raison pour laquelle il nous demande de renouveler la convention de prêt, pour une période de cinq ans, ce qui permettra à la ville de rayonner non seulement jusqu'à Grasse, mais également de façon internationale, puisque c'est un musée international de la parfumerie.*

M. le Maire : *Cela doit plaire à Didier Pillon.*

CONVENTION AVEC LA VILLE DE GRASSE POUR LA PROLONGATION DU DÉPÔT DE DEUX FLACONS DE PARFUM PERSES

N°S 443 - AD - 2

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la ville de Grasse a sollicité en 2004 le prêt pour un dépôt de deux flacons à parfum lors de l'ouverture du nouveau musée international de la parfumerie et qu'elle souhaite prolonger ce dépôt pour une durée de cinq ans,

Que la ville de Laval a accepté le dépôt de deux flacons à parfum perses portant le n° d'inventaire 58 42 et 5843,

Que la ville de Grasse a sollicité la ville pour une prolongation de ce prêt,

Qu'il convient de signer une nouvelle convention entre la ville de Grasse et la ville de Laval définissant les modalités de ce prêt,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La prolongation du prêt de flacons de parfum perses portant le n° d'inventaire 5842 et 5843 à la ville de Grasse est approuvé.

Article 2

La convention de dépôt, pour une durée de cinq ans, établie entre la ville de Laval et la ville de Grasse concernant deux flacons à parfum perses est approuvée.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Mise en place de deux ateliers d'initiation plastique. Emmanuel Doreau, toujours.*

RAPPORT

MISE EN PLACE DE DEUX ATELIERS D'INITIATION PLASTIQUE

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le musée du Vieux-Château a décidé, dans le cadre de son programme d'action culturelle, de proposer deux ateliers d'initiation plastique en lien avec les collections permanentes d'arts singuliers.

Ces ateliers sont animés par Madame Brigitte Bézier autour des œuvres d'Alain Lacoste.

Les interventions durent 3 h chacune, avec un temps de préparation de 2 h, soit un total de 8 h. Madame Bézier sera rémunérée sur la base de 14,21 € brut.

Il vous est proposé d'approuver cette manifestation et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de celle-ci.

RAPPORT

ORGANISATION DU PREMIER RENDEZ-VOUS SINGULIER

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Dans le cadre de son programme d'action culturelle, le musée du Vieux-Château propose une nouvelle manifestation intitulée "Rendez-vous singulier" en lien avec les collections permanentes d'arts singuliers.

À cette occasion, le film "Bricoleurs de Paradis" est projeté, mardi 6 novembre 2012, en présence de l'artiste singulier Bruno Montpied, co-réalisateur du film. Cette projection est suivie d'une discussion avec l'artiste dont les œuvres figurent dans les collections permanentes du musée.

La ville de Laval prend à sa charge les frais de déplacement et d'hébergement et verse une participation aux frais d'intervention de 450 €.

Il vous est proposé d'approuver cette manifestation et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de celle-ci.

Emmanuel Doreau : *Dans le cadre de la programmation culturelle du musée, puisque nous avons souhaité mettre en place une véritable programmation culturelle pour le musée de Laval, comme nous le faisons depuis quelques temps pour le conservatoire et pour la bibliothèque, nous avons deux animations : la première concerne un atelier plastique animé par Mme Brigitte Bézier, à raison de trois heures – il y aura quelques interventions, huit heures au total. Cela a déjà eu lieu, pour être tout à fait clair, le 31 octobre et le 7 novembre 2012.*

Je fais la deuxième délibération en même temps, puisque cela a un lien. Nous avons également organisé, le 6 novembre dernier, une projection en présence de l'artiste singulier Bruno Montpied, coréalisateur d'un film intitulé les « Bricoleurs de paradis », sur les « Rendez-vous singuliers » et sur les « Jardins singuliers ». C'était un film tout à fait intéressant. Nous avons eu à prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement de cet auteur, pour un coût de 450 €.

M. le Maire : *Merci, Emmanuel Doreau.*

MISE EN PLACE DE DEUX ATELIERS D'INITIATION PLASTIQUE

N°S 443 - AD - 3

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la ville de Laval propose des ateliers d'initiation plastique dans le cadre de la programmation culturelle, pendant les vacances de la Toussaint 2012,

Qu'il a été décidé de faire appel à Madame Brigitte Bézier pour l'animation de ces ateliers,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le projet d'ateliers d'initiation plastique les 31 octobre et 7 novembre 2012 est adopté.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces ateliers, notamment pour rémunérer et défrayer l'animateur de ces ateliers.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ORGANISATION DU PREMIER RENDEZ-VOUS SINGULIER

N°S 443 - AD - 4

Rapporteur : Emmanuel Doreau

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que la ville de Laval propose un premier Rendez-vous singulier avec projection du film "Bricoleurs de Paradis",

Qu'une rencontre-discussion suivra en présence du co-réalisateur Bruno Montpied,

Que la ville de Laval participera aux frais d'intervention de Monsieur Bruno Montpied,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le premier Rendez-vous singulier avec projection du film "Bricoleurs de Paradis" suivi de la rencontre-discussion avec l'artiste Bruno Montpied est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce premier Rendez-vous singulier, notamment pour rémunérer et défrayer l'intervenant.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Je propose maintenant à Pascale Cupif de finir en chanson et de présenter les deux délibérations que je ferai voter séparément.*

RAPPORT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AUTOUR DE KAAR KAAS SONN

Rapporteur : Pascale Cupif

Kaar Kaas Sonn est un acteur connu de la scène chanson française. Son troisième disque est produit entièrement sur ses propres ressources financières sur une période de trois ans. Reste la fabrication de cet album pour laquelle l'association "Autour de Kaar Kaas Sonn" sollicite la ville pour obtenir une aide pour la fabrication de 500 CD audio du chanteur (1 940 € TTC).

Le Conseil général de la Mayenne est également sollicité dans ce projet au titre de son action en faveur de la création artistique dans le département.

Afin d'affirmer la volonté de la ville de soutenir les artistes par son aide à la création, à la diffusion et à la coproduction et de la rendre lisible, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association "Autour de Kaar Kaas Sonn" au titre de l'année 2012.

RAPPORT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MUSICAL'TOUR PRODUCTION

Rapporteur : Pascale Cupif

L'association "Musical'Tour Production" apporte son soutien aux résidences de création du projet artistique du groupe "Babel Quartet". Elle accompagne Sébastien Rousselet et ses musiciens dans le développement de leur projet.

Ainsi, du 21 au 25 mai 2012, s'est tenue une résidence de création dans le cadre du Chantier des Francos, un dispositif des Francofolies de la Rochelle, réel accélérateur de talent et déterminant pour la suite du projet Babel Quartet.

Le budget de la résidence Babel Quartet au Chantier des Francofolies s'est élevé à 5 553,64 €.

L'association a sollicité la ville pour obtenir une aide à hauteur de 2 553,64 € afin de prendre en charge une partie du coût de cette résidence, l'autre partie de la résidence étant assurée par une subvention de 3 000 € de l'Adami (société de gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes via son dispositif d'aide aux projets artistiques pour favoriser l'emploi des artistes).

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association "Musical'Tour Production".

Pascale Cupif : *Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association Autour de Kaar Kaas Sonn, au titre de l'année 2012, comme soutien à la fabrication de 500 CD, du troisième disque du chanteur Kaar Kaas Sonn, qui est produit entièrement grâce aux propres ressources financières de l'artiste.*

Je continue avec la deuxième délibération. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à l'association musicale « Tour Production », comme soutien financier à la résidence du groupe « Babel Quartet », dans le cadre d'un dispositif du chantier de création des Francos, qui s'est déroulé en mai 2012, lors des Francofolies de la Rochelle.

M. le Maire : *Merci, Pascale Cupif, pour la présentation de ces deux délibérations et le soutien aux musiques actuelles de la ville de Laval.*

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AUTOUR DE KAAR KAAS SONN

N°S 443 - AD - 5
Rapporteur : Pascale Cupif

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° PAGFGV-1 du conseil municipal en date du 12 décembre 2011, portant adoption du budget primitif 2012,

Considérant que la ville de Laval souhaite reconnaître le dynamisme des acteurs culturels et valoriser l'excellence artistique,

Que pour cela, l'aide à la création, à la diffusion et à la coproduction favorise cet engagement,

Que l'association "Autour de Kaar Kaas Sonn" en apportant son soutien au chanteur Kaar Kaas Sonn participe au rayonnement culturel de la ville,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention de 500 € est attribuée à l'association "Autour de Kaar Kaas Sonn" au titre de l'année 2012.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MUSICAL' TOUR PRODUCTION

N°S 443 - AD - 6
Rapporteur : Pascale Cupif

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° PAGFGV-1 du conseil municipal en date du 12 décembre 2011, portant adoption du budget primitif 2012,

Considérant que la ville de Laval souhaite reconnaître le dynamisme des acteurs culturels et valoriser l'excellence artistique,

Que pour cela, l'aide à la création en résidence favorise cet engagement,

Que l'association "Musical'Tour Production" en apportant son soutien à Babel Quartet participe au rayonnement culturel de la ville,

Sur proposition de la commission attractivité et développement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention de 500 € est attribuée à l'association "Musical'Tour Production" au titre de l'année 2012.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : *Je vous remercie. Nous avons épuisé notre ordre du jour, je n'ai plus qu'à vous souhaiter une bonne soirée. Rendez-vous le 17 décembre, pour le BP 2013.*

La séance est levée à 21 H 10.